

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DELIBERATION n° 2021/04/20-01-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 20 avril 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2021

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration 16 mars 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour et 1 abstention.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 31

Fait à Marseille le 20 avril 2021,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SEANCE DU 16 MARS 2021
(REUNION PAR VISIOCONFERENCE – COVID 19)**

Vérification du quorum et lecture des pouvoirs par le Président, Monsieur Éric BERTON :

Étaient présents :

Collège A

AGRESTI Jean-Philippe
BERTON Éric
BLACHE Philippe
LEONETTI Georges
GIMENEZ Guy
MOURET Laurence
PAUL Thierry
BOUFFIER Sophie

Collège B

LENGRAND-JACOULET Sophie
MASOTTI Véronique
SIFFREIN-BLANC Caroline
TRANVOUEZ Erwan

Collège BIATSS :

FORESTIER Frédéric (*à partir de 13h44*)
GAUDY Fabrice
MAILLE Laure (*à partir de 13h34*)
ROSA Emmanuelle
TIR Fathia

Collège Usagers :

ENJALBERT Rémy
DE PONCINS Come
SINICA Léa

Personnalités extérieures :

GODRON Amaury – Groupe l'Occitane
BIANCARELLI-LOPES Aurélie – Ville de Marseille

Étaient absents et représentés :

CORREIA Marioa donné pouvoir à LENGRAND-JACOULET Sophie
SICAR-DESNUELLE Marie-Pierre ..a donné pouvoir à AGRESTI Jean-Philippe
MIQUELLY Véroniquea donné pouvoir à BERTON Éric
PROST Jean-Philippea donné pouvoir à BLACHE Philippe
LECCIA Paula donné pouvoir à LEONETTI Georges

GIBELLO Ghislainea donné pouvoir à LEONETTI Georges
RADULESCO Thomasa donné pouvoir à SIFFREIN-BLANC Caroline
GUENEC Andréa donné pouvoir à ROSA Emmanuelle
MARLIN Kanea donné pouvoir à ENJALBERT Rémy
MASCLET DE BARBARIN Mariea donné pouvoir à PAUL Thierry

Étaient absents sans représentation :

DE SAINTE MARIE Isabelle
BAGNOL Camille
BICHE Dimitri
PERNEY Ludovic

Invités permanents :

Mme Irina TRANKOVA, représentant le Recteur d'Académie d'Aix-Marseille

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : .36
Quorum :18
Nombre de présents : 22
Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : 10
Nombre de membres absents : 4

Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 20+10, soit 30 présents ou représentés.

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 13 h 00.

Mme Aurélie BOURCEL demande aux membres du Conseil d'Administration d'indiquer leur départ de la séance.

Membres de droit

M. POTIER Jean-Philippe Directeur général adjoint des Services dans le cadre de la vacance de poste de directeur/directrice général(e) des services
M. DJAMBAZIAN Philippe, Agent comptable

Membres invités

Monsieur Lionel NICOD – Vice-Président Formation
Monsieur Damien VERHAEGHE – Vice-président Richesse humaine et Patrimoine
Monsieur Denis BERTIN – Vice-président délégué à la Fondation A*MIDEX
Monsieur Nicolas MORALES – Directeur exécutif A*MIDEX
Madame Cynthia PACHE – Directrice de l'amélioration continue
Madame Laurence BELOT – Auditrice Interne Direction de l'amélioration continue
Madame Giovanna CHIMINI – Vice-Présidente chargée des Relations internationales
Madame Diane PICLET – Directrice de la Commande Publique
Madame Sylvie WHARTON – Administratrice provisoire ALLSH
Monsieur Christophe BIENVENU – Directeur de Programme "Opération Campus"

Mesdames et Messieurs les Directeurs de composantes

* * *

Désignation du secrétaire adjoint de séance :

Le Président, **Éric BERTON**, propose à Mme TIR, représentant le SGEN CFDT, d'assurer les fonctions de secrétaire pour cette séance du Conseil d'Administration.

Mme Fathia TIR accepte.

* * *

*** APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 DECEMBRE 2020**

Le Président, **Éric BERTON**, invite les administrateurs à faire part de leurs observations sur ce compte rendu.

M. Erwan TRANVOUEZ précise qu'il s'abstiendra sur ce vote car il était absent lors de ce Conseil.

Mme Fathia TIR indique que ces procès-verbaux datant des mois de décembre et janvier, il est difficile de se rappeler des propos tenus avec précision.

Elle souligne sa difficulté à savoir ce qui a été dit concrètement lors de ces Conseils d'Administration, et insiste sur sa volonté d'obtenir les procès-verbaux dans les délais d'autant qu'il lui a été refusé l'inscription à l'ordre du jour de ce Conseil d'une question posée hors délai.

Elle ajoute par ailleurs que le procès-verbal du 15 décembre 2020 fait état d'une demande récurrente d'un certain nombre de fiches de poste et lettres de mission non émises à ce jour, et réitère sa demande.

Le Président, **Éric BERTON**, s'étonne que ces documents n'aient pas encore été fournis.

À cette occasion, Mme Fathia TIR fait remarquer que les décisions prises en Conseil d'Administration ne sont, la plupart du temps, pas suivies d'effet.

Le Président, **Éric BERTON**, remercie Mme TIR, et propose le Conseil d'Administration de voter.

**Le procès-verbal du 15 décembre 2020
est adopté à la majorité des membres présents et représentés
par 29 voix et 1 abstention**

*** APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 JANVIER 2021**

Le Président, **Éric BERTON**, invite à nouveau les administrateurs à faire part de leurs remarques sur ce compte rendu.

M. Erwan TRANVOUEZ mentionne qu'il avait demandé sur l'évaluation des dossiers des enseignants-chercheurs « si ce système ne pouvait pas poser des problèmes d'interaction (*cf. page 17*) » : il faudrait ajouter « d'interaction *avec le CNU* ».

Le Président, **Éric BERTON**, le note et propose au Conseil d'Administration de voter.

**Le procès-verbal du 19 janvier 2021
est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Monsieur FORESTIER Frédéric et Madame MAILLE Laure intègrent la séance. Le nombre de présents / représentés est de 32.

*** ACTUALITES**

Le Président, Éric BERTON, expose que, concernant les enseignants chercheurs de l'établissement pris à parti sur internet, suite à leur prise de position contre la ministre, Frédérique Vidal, il a écrit à chacun de manière individuelle pour les assurer du soutien d'Aix-Marseille Université, et pour leur indiquer que s'ils souhaitaient porter plainte contre ce blog, AMU leur octroierait la protection fonctionnelle.

Il ajoute que l'établissement ne porte pas plainte de manière institutionnelle dans la mesure où cela impliquerait l'ensemble des personnels concernés, alors que certains d'entre eux ne veulent pas tenter d'action en justice.

Mme Fathia TIR remercie le Président au nom des personnes concernées de leur avoir proposé la protection fonctionnelle, car pour le SGEN CFDT il était important qu'elles aient le soutien de l'Université.

1.- SUJETS D'ACTUALITE ET D'ORIENTATION GENERALE CONCERNANT LA POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT

a) ACTUALITES DE L'ETABLISSEMENT

*** 1.a.1 – Procédure d'examen des dossiers d'avancement des personnels BIATSS**

(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)

M. Damien VERHAEGHE mentionne que ce dispositif fait suite à la loi du 6 août 2019 dite de « Transformation de la Fonction Publique », qui a modifié un certain nombre de points relevant des Ressources Humaines, notamment le fait que la compétence d'examen des demandes de promotion des personnels BIATSS a été supprimée de l'attribution des commissions paritaires d'établissement.

(Page 2) Cette loi a également instauré des Lignes Directrices de Gestion (LDG) ministérielles et d'établissement dans le domaine de la mobilité des personnels, ainsi que de la promotion et de la valorisation des parcours. Ces lignes seront prochainement soumises au vote du Conseil d'Administration. Dans l'attente de l'adoption des LDG de l'établissement qui devront être conformes avec celles du ministère, ce sont ces dernières qui s'appliquent.

(Page 3) BAP : Branche d'Activité Professionnelle.

(Page 4) Le CoPil RSE a vocation à préparer les positions de la gouvernance devant le Comité technique et le Conseil d'Administration. Un grand nombre de chantiers ont été ouverts à la demande des organisations syndicales, mais aussi au regard des sujets qui s'y prêtaient ; ils ont été inscrits dans un agenda social. Les experts retenus ont rendu leurs documents après 10 jours ouvrables ; le délai d'examen des prochaines sessions de promotion sera de 10 à 15 jours.

(Page 5) CCI : Commission Collégiale d'Interclassement.

La procédure présentée répond aux attentes des organisations syndicales qui ont œuvré au sein du groupe de travail. Une volonté très forte émanant des organisations syndicales résidait dans le fait de retenir le paritarisme et la représentativité syndicale obtenue à la CPE lors des élections.

Il précise que tous les établissements en France n'ont pas fait ce choix, car le ministère a décidé de ne plus associer les partenaires sociaux à l'examen de ces demandes de promotion.

(Page 6) Le Président arrête une liste d'experts pour moitié désignés par la gouvernance, et pour l'autre moitié par les partenaires sociaux. En réalité, seuls le SNPTEs et l'UNSA ont accepté de participer au processus.

La commission a prévu des classements en trois groupes (A+, A et B), mais le travail a porté sur le groupe A+. Ces classements sont remontés par BAP à la Commission Collégiale d'Interclassement qui proposera un classement final au Président d'AMU.

Il a été décidé que cette CCI devait avoir la même configuration que l'ancienne CPE : pour la gouvernance, les membres qui participaient à la CPE ont été désignés pour participer à la CCI, quant aux syndicats, la liberté leur a été laissée de désigner les représentants qu'ils souhaitaient et de ne pas nécessairement proposer ceux qui avaient été élus à la CPE.

Un bilan annuel sera présenté devant le Comité technique et le Conseil d'Administration.

(Page 8) La Commission Collégiale d'Interclassement est à l'image de la représentativité syndicale obtenue lors de l'élection à la CPE qui n'a plus vocation à examiner les dossiers de promotion, mais qui subsiste pour toutes ses autres compétences.

(Page 9) Pour cet exercice, seuls les 5 représentants du SNPTES ont travaillé puisque les deux autres organisations syndicales n'ont pas souhaité participer au dispositif, hormis le SGEN CFDT mais en tant qu'observateur à la CCI.

(Page 14) La CCI dans la filière ITRF s'est réunie dernièrement, et n'y ont participé que les 5 représentants du SNPTES et les 2 représentants du SGEN CFDT à titre d'observateurs.

(Page 18) Les groupes d'experts métier ont été ouverts à l'ensemble de la communauté universitaire, y compris aux enseignants-chercheurs et aux personnels contractuels, ce qui n'était pas le cas auparavant.

M. Verhaeghe indique que les experts ont été désignés, de mémoire, pour un an.

Pour information, un bilan sera effectué en fin d'année quand ce dispositif aura été confronté aux 3 filières. Son amélioration sera alors envisagée si nécessaire.

Pour cette procédure d'examen des dossiers d'avancement, avec l'introduction de groupe d'experts et d'une Commission Collégiale d'Interclassement, le Comité technique s'est prononcé à 5 voix contre, 4 voix pour et 1 abstention.

Le Président, Éric BERTON, remercie M. Verhaeghe pour sa présentation, et donne la parole aux élus.

Mme Fathia TIR indique, comme l'a dit M. Verhaeghe, que le SGEN CFDT n'a pas souhaité participer à cette procédure pour des raisons relatives à sa position vis-à-vis du dialogue social.

Concernant les experts, elle demande si le choix a été fait selon des candidatures reçues ou des profils recherchés, et pourquoi les postulants non retenus n'ont pas encore été informés.

Pour finir, Mme Tir souhaite avoir connaissance de la charte qui a été signée.

M. Damien VERHAEGHE répond que la charte retenue à date est celle du ministère car le délai était très contraint, et ajoute qu'elle sera transmise avec le procès-verbal de cette réunion.

En ce qui concerne le choix des candidats, plusieurs critères ont été définis, comme : « Ces agents avaient-ils déjà été experts au sein de concours ? » « Avaient-ils participé à l'évaluation de dossiers dans d'autres procédures d'avancement ? » « Quelles étaient leurs disponibilités par rapport à la période ? ».

Par ailleurs, M. Verhaeghe informe les élus qu'un courrier va être adressé aux candidats non retenus.

Pour répondre à la question qu'a posée Mme Masotti dans le fil de discussion de la réunion, le dispositif est testé pour une année à la fin de laquelle la durée de sa représentation sera arrêtée par le Conseil d'Administration. Néanmoins, une désignation pour deux ou trois ans lui paraît intéressante.

Mme Fathia TIR déclare être perturbée parce que ce point important est inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration alors que la procédure est d'ores et déjà bouclée ; elle fait remarquer dans le même temps que le nombre de Conseils d'Administration a diminué. Pour avoir longtemps siégé au Conseil d'Administration et devant la quantité élevée de sujets à traiter dans cette instance, elle se demande, d'une part, comment le nombre de ces réunions peut diminuer, et, d'autre part, si seuls les Comités techniques devront se prononcer pour certains sujets.

M. Damien VERHAEGHE répond, par rapport à l'inscription de ce sujet à cette séance, que la législation prévoit un simple avis du Comité technique. Néanmoins, ce sujet a été jugé suffisamment important pour prendre une délibération en Conseil d'Administration.

Le Président, Éric BERTON, signale à Mme Tir que, selon le calendrier établi pour l'année 2021, le rythme des Conseils d'Administration est mensuel.

Mme Fathia TIR souhaite savoir quelles organisations syndicales participent à la CCI.

M. Damien VERHAEGHE répond que cette représentation sur la base de la CPE est issue du groupe de travail au sein duquel participent les organisations syndicales que sont la CGT, SNPTES, FSU, et l'UNSA, sachant que la CGT n'a pas souhaité participer au groupe d'experts métier ni à la CCI.

Le Président, Éric BERTON, propose aux élus de voter ce point.

**La procédure d'examen des dossiers d'avancement des personnels BIATSS
est adoptée à la majorité des membres présents et représentés
par 31 voix pour et 1 voix contre**

*** 1.a.2 – Désignation d'un membre élu du Conseil d'Administration au Conseil de Gestion du SCASC**

Mme Laure MAILLE expose que dans le cadre du renouvellement des élus au Conseil de Gestion du SCASC, ainsi que des statuts de ce service commun, le Conseil d'Administration doit désigner en son sein un représentant au Conseil de Gestion.

Le Président, Éric BERTON, indique avoir reçu la candidature de Mme Emmanuelle Rosa.

Mme Véronique MASOTTI mentionne ne pas avoir vu l'appel à candidatures.

Mme Fathia TIR rejoint Mme Masotti, car il n'a pas été fait l'appel à candidatures usuel qui aurait permis aux élus du Conseil d'Administration de candidater.

Cependant, elle précise qu'elle n'aurait pas été candidate, car le SGEN CFDT aurait souhaité qu'il soit proposé un enseignant ou un enseignant-chercheur afin d'obtenir une certaine diversité au sein du Conseil de Gestion. Par conséquent, le SGEN CFDT s'abstiendra en raison de la candidature d'un personnel BIATSS.

Le Président, Éric BERTON le note, puis il soumet au vote du Conseil d'Administration la candidature de Mme Rosa.

**La désignation de Mme Emmanuelle ROSA pour représenter le Conseil d'Administration
au sein du Conseil de Gestion du SCASC
est adoptée à la majorité des membres présents et représentés
par 28 voix pour et 4 abstentions**

b) STRATEGIE DE L'ETABLISSEMENT

*** A*MIDEX – 1.b.1 - Rapport d'activités 2020**

*** A*MIDEX – 1.b.2 - Feuille de route 3.0**

*** A*MIDEX – 1.b.3 - Rôle de la fondation**

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

M. Denis BERTIN expose que le bilan 2020 a été voté lors du dernier Conseil de Gestion de la fondation A*MIDEX.

(Page 8) Dans le cadre de son activité, la fondation accompagne l'ensemble des acteurs du site au titre des financements PIA.

En termes de réussites, Aix-Marseille Université occupe la première place du classement.

(Page 9) En raison du ralentissement des activités et des incertitudes liées à la crise COVID, les projets ont été accompagnés quasi individuellement, afin de voir comment assumer les reports en termes de recrutements, de fonctionnement, de gel sur l'activité, etc.

(Page 10) La feuille de route A*MIDEX 3.0 a été votée en 2021.

La DAC (Direction de l'Amélioration Continue) a procédé à un audit interne du processus des dépenses de 2019-2020 qui s'est avéré utile, car les instances nationales, Assemblée Nationale et Sénat, ont demandé au GPI de mener un certain nombre d'études afin connaître l'utilisation des budgets des IdEx et IdEX pérennes au service de projets des sites.

(Page 11) Une nouvelle action en direction des étudiants en situation de handicap d'AMU a été lancée à différents niveaux, notamment en doctorat, en complément des dispositifs existants : un important travail a donc été mené non seulement pour augmenter le nombre de contrats doctoraux, ce qui a permis de compenser une forme de désengagement de l'État sur ce sujet, mais aussi en s'inscrivant avec M. Laurent Bensoussan, Vice-Président Santé et Handicap, dans une stratégie à moyen terme pour avoir des doctorants mais également de chaires d'excellence pour des agents en situation de handicap.

(Page 14) Le PIA bouleverse la façon de fonctionner d'AMU, car il va encore accélérer ses appels.

L'enveloppe du PIA 4 s'élève à 20 Md€ sur la période 2021/2025, avec un engagement demandé par le Président Macron de 11 Md€ d'ici 2022

M. Nicolas MORALES expose que la feuille de route A*MIDEX 3.0 s'inscrit dans la lignée du schéma antérieur.

(Page 25) Les 4 champs proposés par l'ensemble des partenaires sont les suivants :

- 1) Consolider l'expérimentation : participer au développement sur site de l'ensemble des instituts d'établissement, renforcer l'interdisciplinarité ainsi que la diffusion des connaissances.
- 2) La formation, l'attraction et l'accompagnement des talents : mieux former, attirer sur site des collègues, et les accompagner dans le développement de leur carrière sur le site, d'où l'intérêt d'animer également les projets du PIA tels qu'IDeAL.
- 3) L'interaction avec les acteurs internationaux et de la société civile : il s'agit notamment du programme Transfert, des plateformes technologiques, des projets RHU issus du PIA.
- 4) L'incubation de projets pour répondre à des défis scientifiques et sociétaux majeurs : il s'agit là de favoriser l'incubation sur site de projets pouvant répondre à des appels à projets nationaux et internationaux, notamment européens.

(Lecture des pages suivantes.)

M. Philippe BLACHE estime que les PIA sont susceptibles, certes, d'être lucratifs, mais également de perturber l'équilibre des établissements tels qu'AMU.

Il se félicite de tous les succès d'Aix-Marseille Université dès la première vague de PIA, pour autant « *Demain AMU* » dit depuis l'origine qu'au point de vue national il n'était pas judicieux d'investir de façon aussi importante et massive dans la direction que souhaitait le Gouvernement, à savoir la concentration des moyens vers les grandes universités de recherche. Néanmoins, il est conscient qu'il faut suivre les prescriptions gouvernementales.

Il demande qu'un bilan de ce que sont AMU et ses partenaires, notamment A*MIDEX, soit effectué dans le cadre d'une réflexion collective et globale à laquelle participerait l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce travail avait été conduit dans le cadre de la préparation du COS, mais il doit être mené à nouveau afin de permettre à chacun d'avoir une vision de ce qu'est l'outil A*MIDEX.

M. Blache mentionne que dans ce cadre, la transparence est indispensable. Par exemple, lorsqu'il est question du PIA 3 et PIA 4, les personnels ont besoin d'avoir accès aux documents afin d'appréhender les

sujets. Aujourd'hui, en ce qui concerne TIGER et IDeAL, la description de ces projets ne figure pas dans la partie accessible aux personnels du site d'AMU.

Par conséquent, il demande que la description de ces projets soit portée à la connaissance de tous les personnels.

M. Blache indique qu'il votera contre la feuille de route d'A*MIDEX 3.0, en raison de ce qui est annoncé pour l'accompagnement de la mise en place de la LPR, et en particulier des Tenure track et des CDI de mission qui ne sont destinés qu'à déstructurer le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Par ailleurs, il rappelle que l'Université a toujours refusé d'organiser un débat sur la LPPR, puis la LPR.

Le Président, Éric BERTON, indique que le débat sur la LPR a eu lieu plusieurs fois dans le cadre de la Commission Recherche. Il considère cette instance comme idéale pour traiter ce sujet en raison de sa diversité de représentants qui sont les enseignants-chercheurs, les BIATSS et les étudiants.

M. Philippe BLACHE constate qu'il n'obtient pas de réponse aux autres sujets de son intervention.

Le Président, Éric BERTON, répond qu'il a entendu ses demandes.

M. Erwan TRANVOUEZ énonce que si des bourses correspondant aux frais d'inscription différenciés étaient octroyées, cela permettrait à AMU d'avoir des étudiants exemptés de ces frais, et qui n'émargeraient pas au quota demandé par le ministère. De plus, cela attirerait des candidats étrangers.

Mme Fathia TIR rappelle qu'il avait été dit lors d'une séance précédente que les bilans des projets TIGER et autres seraient présentés en Conseil d'Administration.

Le Président, Éric BERTON, répond que d'autres projets sont en cours pour lesquels les bilans n'ont pas encore été élaborés. Cependant, tous les projets sont sur le site, Jean-Philippe Potier a d'ailleurs indiqué dans le fil de discussion de la réunion le lien Internet du projet TIGER.

Puis il invite le Conseil à voter.

**La délibération « A*MIDEX - Rapport d'activités 2020 »
est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

**La délibération « A*MIDEX – Feuille de route 3.0 »
est adoptée à la majorité des membres présents et représentés
par 28 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention**

**La délibération « A*MIDEX – Rôle de la fondation »
est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés**

*** AMELIORATION CONTINUE – 1.b.4 - Présentation du plan d'audit 2021/2022**

(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)

Mme Cynthia PACHÉ indique que le plan d'audit est présenté au Conseil d'Administration selon la charte d'audit qu'il a validée lors d'un Conseil précédent.

Les missions portent sur l'ensemble des entités de l'établissement, elles sont relatives à toutes les fonctions et tous les processus, à l'exception des processus de formation.

L'audit interne est rattaché fonctionnellement au Comité d'audit et hiérarchiquement à la DAC, elle-même rattachée à la DGS.

Mme Laurence BELOT expose que pour le plan d'audit 2021/2022, 4 sujets d'audit ont été retenus.

(Page 6) Ceux-ci sont présentés par ordre chronologique, sachant que le premier, qui est un audit sur le pilotage et le déploiement des schémas directeurs, a déjà débuté.

Le Président, Éric BERTON, demande aux administrateurs s'ils ont des questions sur ce point.

Mme Fathia TIR mentionne qu'il lui semble que d'autres audits ont été réalisés à AMU, et voudrait savoir s'il existe une possibilité d'en obtenir les comptes rendus. De même, pour les audits en prévision, elle souhaite savoir si les comptes rendus seront communiqués au Conseil d'Administration.

Mme Cynthia PACHÉ indique que les normes de la pratique internationale de l'audit stipulent que la communication des conclusions est à la discrétion des audités.

Mme Fathia TIR entend cette réponse, mais concernant les sujets audités comme celui des schémas directeurs, il lui semble que les conclusions devraient de fait, eu égard au sujet, être présentées en Conseil d'Administration.

Mme Cynthia PACHÉ comprend la position de Mme Tir, et précise qu'il sera nécessaire de s'assurer auprès de chaque commanditaire d'audit d'avoir son accord pour effectuer un retour en Conseil.

Le Président, Éric BERTON, énonce être favorable à la présentation des conclusions d'audit.

c) COMPTES FINANCIERS

** AGENCE COMPTABLE – 1.c.1 – Approbation du compte financier*

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

M. Philippe DJAMBAZIAN mentionne que le budget avait été voté à hauteur de 728 M€ et que l'exécuté s'établit à près de 700 M€.

Prévus à 680 M€, les crédits de paiement (CP) sont passés à 667 M€.

La trésorerie prévue à hauteur de 202 M€, est à 217 M€ en exécuté.

Le budget exécuté en autorisations d'engagement (AE) s'élève à 712 M€, ce qui a engendré un solde budgétaire négatif de 32,5 M€.

Le résultat de fonctionnement s'élève à 12 M€, la capacité d'autofinancement à 24 M€, le fonds de roulement permet 114 jours de fonctionnement à l'établissement.

(Page 4) Il rappelle que la comptabilité budgétaire est soumise au vote du Conseil d'Administration et qu'elle fixe des enveloppes limitatives tant en termes d'AE que de CP.

La comptabilité générale est fondée sur les droits constatés, ce qui permet d'évaluer fidèlement le patrimoine de la structure.

Mme Brigitte CARPENTIER expose que les AE exécutées s'élèvent à 712 M€, ce qui signifie que 94 % ont été exécutées, dont 525 M€ concernent la masse salariale.

En ce qui concerne les AE de fonctionnement et d'investissement, l'exécution s'établit à hauteur de 83 %, elle est équivalente à celle de 2019, avec un total de 186,9 M€ d'exécution. Néanmoins, sur la partie fonctionnement et investissement, l'écart par rapport au budget 2020 est de 38,6 M€.

(Page 6) Le second confinement n'étant pas encore annoncé au moment de l'élaboration du budget rectificatif n°2, un certain nombre de dépenses ont été, soit décalées sur 2021, soit annulées.

M. David KOUHANA explique que le taux de consommation de la masse salariale est de 98,99 %. L'écart chiffré entre le réalisé et les crédits ouverts s'élève à 5,3 M€. En 2019, le taux de réalisation était de 99,23 %. *(Page 7)*

Hors Recherche et A*MIDEX, le taux de réalisation est de 99,28 %, pour un écart de 3,6 M€.

En ce qui concerne les crédits ORE, un travail important va être mené auprès des composantes afin de mieux suivre les dépenses par rapport aux enveloppes qui leur sont attribuées.

Les écarts listés sur cette diapositive sont liés à la conjoncture, car sans la crise sanitaire le budget aurait été intégralement dépensé. C'est pour cette raison que le Président Berton a décidé sur la campagne d'emplois 2021 un taux de remplacement de 7/10.

(Page 8) En termes de recettes encaissées (RE), le taux d'exécution est de 98 %, identique à celui de 2019, avec notamment un taux d'exécution sur les recettes fléchées (contrats supérieurs à 1 M€, projets de type CPER, fondation A*MIDEX...).

Par rapport à 2019, la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) a augmenté d'un peu plus de 5 M€ par rapport à 2019, tandis que les autres recettes globalisées ont diminué de 2,5 % (taxe d'apprentissage, et recettes de prestations).

Les recettes fléchées traduisent une diminution par rapport à 2019 s'expliquant principalement par les recettes liées au CPER qui étaient plus élevées selon l'avancement des opérations. Il en est de même pour la Recherche et pour A*MIDEX où des encaissements sur les projets PIA avaient été enregistrés.

(Page 10) Le solde budgétaire est déficitaire à hauteur de 32,6 M€. Ceci s'explique par le fait que 40 M€ sont inscrits parmi les crédits de paiement (699,7 M€), sachant, d'une part, qu'ils correspondent au versement anticipé du PPP Luminy suite à sa mise en service sur 2020, et, d'autre part, que les encaissements ne tiennent pas compte de l'emprunt qui est considéré comme non budgétaire. Au sein des opérations non budgétaires (47,6 M€), les 40 M€ précités viennent, avec les autres opérations non budgétaires, abonder la trésorerie de l'établissement qui passe de 202,5 au 1^{er} janvier 2020, à 217,5 M€ au 31 décembre 2020.

M. Philippe DJAMBAZIAN rappelle que la comptabilité générale donne une image fidèle du patrimoine de l'établissement.

(Page 12) Ce graphique sur l'évolution des recettes et des dépenses du compte de résultat montre en 2020 une diminution à la fois des dépenses et des recettes, avec une rupture par rapport à l'augmentation antérieure continue.

(Page 13) La baisse des dépenses en 2020 s'établit à hauteur de 11 M€ : -15,8 M€ pour le poste des autres dépenses de fonctionnement, -2,2 M€ sur les amortissements, mais certains postes ne sont pas touchés comme la masse salariale qui augmente, quant à elle, de 7 M€.

M. David KOUHANA indique que sur les 8,1M€ d'augmentation totale d'AE, 2,75 M€ concernent la masse salariale financée sur subvention de l'État, 3,07 M€ sont des financements d'AMU (sur fonds propres), et 2,28 M€ sont des financements externes. **(Page 14)**

Il rappelle que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) n'est plus financé par l'État depuis fin 2018.

M. Philippe DJAMBAZIAN mentionne que la baisse des recettes s'établit à 5 M€. **(Page 15)**

Les subventions sont quasiment étales, les ressources propres diminuent de 1,3 M€, et les reprises d'amortissements baissent de façon sensible de 4 M€, mais ceci fait suite à un pic en 2019.

(Page 16) Les diminutions de 5 M€ des recettes de fonctionnement et de 11 M€ des dépenses de fonctionnement provoquent une augmentation du résultat de l'exercice à 12,1 M€, ce qui est le résultat le plus élevé depuis 2013.

L'augmentation du résultat de l'exercice engendre une hausse de la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement à quasiment 24 M€, ce qui permet de lisser les investissements d'AMU.

(Page 17) Le fonds de roulement (FDR) est représenté en bleu, le besoin en FDR en rouge, et la trésorerie est représentée en vert.

Le FDR et le besoin en FDR ont été perturbés sur les années 2018 et 2019 du fait à l'opération Plan Campus, mais en corrigeant certains éléments, la trésorerie passe de 182 M€ à 217 € avec une progression

permanente sur toute la période. Globalement, cette augmentation résulte de celle du fonds de roulement qui passe de 78 M€ à 116 M€.

(Page 18) le fonds de roulement mobilisable progresse de 23 M€.

(Page 20) Ces résultats sont positifs, cependant des éléments requièrent une attention particulière :

- la masse salariale a progressé de 22 M€ : une partie de la masse salariale est financée par la dotation ministérielle, mais la part financée par l'établissement est en constante augmentation, et s'élève aujourd'hui à près de 10 M€.
- le financement de la SCSP augmente également de façon continue depuis 2017, et s'établit à présent à près de 12 M€.
- les financements externes s'élèvent à 1,38 M€ : ceci s'explique notamment par la baisse des montants Recherche entre 2017 et 2018 (-2,28 M€).

(Page 21) Les reports de crédit sur 2021 sont importants et atteignent près de 5,5 M€ et 4 M€ de masse salariale.

M. Damien VERHAEGHE confirme qu'avec l'évolution de la masse salariale depuis 2017, mis en exergue par l'audit réalisé, il était nécessaire de pouvoir objectiver cette progression qui frôle les 10 M€. Ceci explique en outre l'effort effectué sur la campagne d'emplois 2021 avec un ratio de 7/10.

M. Erwan TRANVOUEZ voudrait savoir pourquoi les dépenses relatives à la loi ORE n'ont pas été réalisées alors que le nombre de bacheliers était élevé.

M. Lionel NICOD répond qu'un travail considérable est mené actuellement pour obtenir un fléchage correct des fonds de la loi ORE dans le but d'en optimiser l'utilisation.

Par ailleurs, au niveau du système d'information ARES, pour l'instant ne sont suivies dans le cadre de cette loi que les heures effectuées en sur-service.

Mme Laurence MOURET demande s'il est prévu une utilisation particulière du fonds de roulement.

M. Damien VERHAEGHE répond qu'il reste à présent à calculer le fonds de roulement mobilisable, c'est-à-dire le FDR non encore grevé par des opérations engagées de façon pluriannuelle ou autres, mais il imagine que le FDR réellement mobilisable a progressé.

Pour le patrimoine, le fonds de roulement sera très certainement sollicité pour boucler des opérations du prochain CPER, il y aura probablement un plan pluriannuel d'investissement à réviser (plan QVT, équipements sportifs...). Un certain nombre de projets sont listés qu'il faudra ensuite arbitrer.

Mme Fathia TIR souhaite savoir si la PIM Restauration que les agents n'ont pas utilisée est restituée au ministère ou si elle est acquise à l'établissement.

M. Damien VERHAEGHE répond que cette PIM figure dans le fonds de roulement, ou en classe 4.

Mme Fathia TIR pense qu'il faudrait étudier une façon de dédommager les agents qui ne l'ont pas utilisée en leur versant une compensation sur leurs factures de fluides, par exemple, qui ont augmenté en raison du télétravail.

M. Damien VERHAEGHE ne pense pas que la PIM puisse être utilisée à d'autres fins que sa destination d'origine, sachant qu'elle a d'ores et déjà été affectée. L'année prochaine, lorsque la situation sera revenue à la normale, et sera utilisée.

Mme Fathia TIR fait observer qu'il y aura alors double PIM l'année prochaine.

Le Président, Éric BERTON, propose d'examiner ces questions en fonction de l'évolution de la situation, et souligne que l'établissement a augmenté la Prime COVID pour tenir compte du télétravail. Néanmoins, ce point sera examiné.

Mme Fathia TIR insiste sur le fait que le télétravail est une source de difficultés financières pour les foyers à petit revenu.

Le Président, Éric BERTON, est absolument favorable à l'étude de l'utilisation possible de la PIM.

M. Jean-Philippe POTIER indique qu'il lui semble que la PIM est directement versée aux agents sans transiter par l'établissement, mais qu'il a noté la remarque.

Le Président, Éric BERTON, soumet au vote des membres du Conseil d'Administration les tableaux suivants :

(Page 22)

Tableau des emplois :

6301 ETPT sous plafond État
1240 ETPT financés hors SCSP
Soit un total de 7541 emplois

Montant des autorisations d'engagement 2020	
Fonctionnement	90 402 235
Personnel	525 076 564
Investissement	96 580 558
TOTAL	712 059 357
Montant des crédits de paiement	
Fonctionnement	86 021 749
Personnel	524 947 274
Investissement	88 704 568
TOTAL	699 673 592
Montant des recettes encaissées	
Recettes globalisées	596 628 888
Recettes fléchées	70 458 062
TOTAL	667 086 950
Montant des dépenses en droits constatés	
Fonctionnement	682 534 595
<i>Dont Personnel</i>	524 639 196
Investissement	88 538 000
TOTAL	771 072 595
Montant des recettes en droits constatés	
Fonctionnement	694 656 805
Investissement	39 056 000
TOTAL	733 712 805
Synthèse des résultats	
Résultat patrimonial	12 122 030
Solde budgétaire	- 32 586 641
Capacité d'autofinancement	23 936 935
Trésorerie	217 514 540
Fonds de roulement brut	116 518 161

Le compte financier 2020
est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

(Page 23)

	Résultat	Affectation
Université Budget principal	9 721 842,00	Report à nouveau
CNFM (Centre National de Formation en Micro Electronique)	11 606,05	Report à nouveau
IECJ (Institut Interuniversitaire d'Etude et Culture Juives)	- 914,70	Report à nouveau
Fondation Amidex	109 487,97	Report à nouveau
Fondation Iméra	175 038,45	Report à nouveau
SIUMPPS (Service Interuniversitaire de Médecine préventive et de promotion de la santé)	167 687,08	Report à nouveau
BAIM	1 937 464,00	Report à nouveau
TOTAL	12 122 210,85	

L'affectation du résultat 2020 en « Report à nouveau »
est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

(Page 23)

fonds de roulement	
Université Budget principal	148 736 977,12
CNFM (Centre National de Formation en Micro Electronique)	105 068,69
IECJ (Institut Interuniversitaire d'Etude et Culture Juives)	63 491,37
Fondation Amidex	2 268 443,02
Fondation Iméra	595 811,62
SIUMPPS (Service Interuniversitaire de Médecine préventive et de promotion de la santé)	405 211,74
BAIM	- 35 656 842,00
TOTAL	116 518 161,56

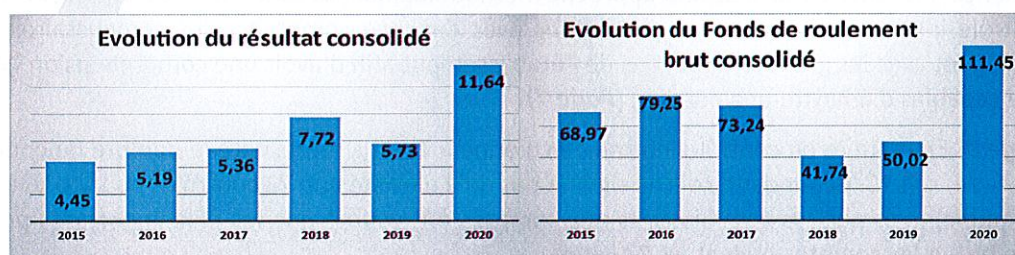
Le

**transfert du fonds de roulement 2020 vers le BAIM
est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

M. Philippe DJAMBAZIAN mentionne que le Conseil d'Administration doit également se prononcer sur les comptes consolidés de la filiale d'Aix-Marseille Université, PROTISVALOR, dont les 348.000 € de capital social sont détenus à hauteur de 95 % par AMU. Les 5 % restants sont détenus par l'Université de Nice.

(Page 25) Le résultat consolidé s'élève à 11,6 M€, et le fonds de roulement s'établit à 111 M€.

LES COMPTES CONSOLIDÉS 2020



Résultat consolidé : 11.646 k€

Fonds de roulement consolidé : 111.457 k€

Le Président, **Éric BERTON**, invite le Conseil d'Administration à voter les comptes consolidés 2020.

**Les comptes consolidés 2020
sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.**

M. Philippe DJAMBAZIAN annonce que les commissaires aux comptes, M. Vincent Thyssen, associé du Cabinet PWC, et M. Stéphane Marfisi, associé du Cabinet Mazars, vont présenter au Conseil d'Administration leur analyse des comptes d'Aix-Marseille Université.

M. Vincent THYSSEN expose que dans la mesure où Aix-Marseille Université a une filiale (PROTISVALOR), la loi française nécessite l'établissement de comptes consolidés et, ce, par deux commissaires aux comptes.

M. Stéphane MARFISI ajoute que leur mission porte sur le volet comptable et non budgétaire de la présentation effectuée par M. Djambazian et son équipe.

(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)

M. Vincent THYSSEN mentionne que leur mission revêt divers objectifs, notamment l'émission de plusieurs opinions sur les comptes consolidés et les comptes individuels de l'Université, mais également sur les comptes individuels des fondations universitaires (A*MIDEX et IMéRA).

Une revue des procédures consiste à examiner comment les flux d'informations alimentent la comptabilité. L'audit final est le travail mené sur les comptes.

Les diligences spécifiques sont requises par la loi, car le commissaire aux comptes a une casquette à la fois technique sur la dimension comptable, mais également légale puisqu'il est rattaché à la Chancellerie. *In fine*, il émet son rapport. **(Page 4)**

M. Stéphane MARFISI précise que leurs conditions d'intervention cette année ont été particulières du fait de la situation sanitaire, mais souligne que même s'ils sont intervenus en grande partie à distance, ils sont parvenus à mettre en place, avec l'aide des services de l'Université et notamment de Philippe Djambazian, un processus qui a permis que leur audit soit mené sans restriction ou limitation de quelque nature que ce soit. **(Page 5)**

M. Vincent THYSSEN ajoute qu'en tant que co-commissaires aux comptes, une répartition des travaux doit être effectuée mais selon une étroite coordination et un échange mutuel permanent. De plus, avant d'émettre leur opinion, les commissaires aux comptes effectuent une revue croisée qui consiste en une réunion de leurs équipes de manière à s'assurer que chaque champ a été couvert.

Il énonce que dans le cadre de leur approche méthodologique, ils sont amenés à analyser les processus de contrôle interne mais, outre les discussions avec l'agence comptable, les commissaires aux comptes échangent avec les grandes directions de l'établissement afin d'avoir une compréhension holistique pour être capables d'émettre une opinion. **(Page 7)**

(Page 9) En matière de contrôle interne, la colonne « Total » représente le nombre de contrôles « clés » par cycle, soit 73. Cependant, cela ne signifie pas qu'il n'existe que 73 contrôles pour l'Université dans son ensemble, mais que les commissaires aux comptes ont estimé que les plus importants pour assoir une opinion sur les comptes étaient les 73 listés.

Il fait observer que ces contrôles sont formalisés, et que leur taux de satisfaction est resté stable entre 2019 et 2020.

En ce qui concerne le cycle « Achats fournisseurs » affichant 83 % contre 100 % pour les autres cycles, il s'agit de petits points de détail et d'amélioration qui ont été testés par ailleurs, et pour lesquels aucune remarque qui pourrait avoir un impact financier n'est à remonter.

M. Stéphane MARFISI ajoute que le constat est exactement le même sur les cycles relevant de sa responsabilité en termes de contrôles cette année où le taux de satisfaction est supérieur à 90 %, ce qui est très satisfaisant. De la même manière, il y a quelques thématiques sur lesquelles les pourcentages sont légèrement en retrait pour des raisons de documentation des contrôles qui sont effectuées, mais les tests réalisés à nouveau cette année sur les comptes ont montré que même si une petite amélioration pouvait être nécessaire, cela n'avait aucune incidence sur les comptes. **(Page 10)**

M. Vincent THYSSEN indique que leurs travaux couvrent les 4 thématiques suivantes : les accès aux programmes et aux données, la gestion de l'exploitation informatique, les contrôles généraux informatiques, et la revue des processus de changement informatique. À l'intérieur de ces 4 thématiques, 16 objectifs de contrôles ont été analysés sur les différents logiciels considérés comme étant les plus sensibles en termes d'impacts sur la comptabilité et leur capacité à émettre une opinion sur les comptes.

Les principales conclusions montrent que l'établissement est confortable avec les processus, cependant il a été porté à l'attention du Président d'AMU et de la direction des services informatiques un certain nombre de points d'amélioration, notamment sur la sécurisation des « datacenters » eu égard à la récente actualité.

Toutefois, il porte à la connaissance du Conseil que les discussions avec AMU mettent en évidence que la recherche permanente d'améliorations au niveau global est une préoccupation du Président Berton, de l'Université et de sa Direction. **(Page 11)**

(Page 13) La dévolution du patrimoine a été reportée du fait de la crise sanitaire.

En ce qui concerne PROTISVALOR, filiale d'AMU, des évolutions sont prévues dans les semaines à venir de manière à rééquilibrer les opérations entre l'Université et PROTISVALOR elle-même.

M. Stéphane MARFISI rappelle que s'agissant des droits différenciés, l'exonération mise en place sur l'année universitaire 2019/2020 portait sur 4,7 M€, mais la mesure ayant été étendue à l'année universitaire 2020/2021, deux cohortes d'étudiants sont donc concernées.

L'incidence globale de ces mesures représente 8,7 M€ sur l'exercice 2020. Au plan comptable, cela a été traité conformément aux dispositions comptables applicables, c'est-à-dire que le chiffre d'affaires est maintenu et en contrepartie une charge du même montant est enregistrée dans le compte financier.

(Page 15) Il confirme que M. Thyssen et lui-même certifient les comptes sans réserve ni observation pour l'exercice 2020.

M. Vincent THYSSEN précise que la mention « Justification des appréciations » ne constitue pas des réserves mais qu'il s'agit simplement d'un élément à caractère technique requis par leurs normes professionnelles pour attirer l'attention du lecteur.

M. Marfisi et lui-même sont donc tout à fait en mesure de signer sans réserve, à la fois les comptes annuels et consolidés d'AMU, mais également les comptes annuels des deux fondations que sont A*MIDEX et IMÉRA, ce qui est le plus haut niveau de certification que peut émettre un commissaire aux comptes.

M. Thyssen tient à remercier le Président Berton, l'ensemble de l'équipe de Direction, leurs interlocuteurs, et principalement l'Agence Comptable et la Direction financière, mais également les nombreuses Directions avec lesquelles ils ont été en interaction durant ce contrôle des comptes d'AMU.

Le Président, Éric BERTON, donne la parole aux administrateurs.

Mme Laurence MOURET relate que la dévolution du patrimoine n'apparaît pas sur 2020. Aix-Marseille Université y étant de fait, elle ne comprend pas ce que cela signifie en termes de finances.

M. Vincent THYSSEN explique que seul l'ensemble des actes notariés permettront de recadrer la comptabilité avec la dévolution.

M. Damien VERHAEGHE ajoute que les services ayant commencé par les dossiers les plus simples, la plupart des sujets ont, à date, fait l'objet d'actes notariés. Les dossiers restants aujourd'hui sont ceux nécessitant une véritable étude juridique portant sur les parcelles.

M. Philippe DJAMBAZIAN indique qu'un travail important a été effectué puisque la création du BAIM a impliqué le basculement du budget principal vers le BAIM de milliers de fiches relatives aux immobilisations.

Le Président, Éric BERTON, remercie l'ensemble des intervenants pour leurs présentations.

2.- AFFAIRES COURANTES DANS LES GRANDS DOMAINES D'ACTION DE L'ETABLISSEMENT.

2.a. FORMATION

* 2.a.1 – Tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2021/2022

M. Lionel NICOD rappelle que les tarifs pour chaque diplôme en formation continue sont votés chaque année.

Ces tarifs sont indicatifs, car si l'étudiant n'a pas les fonds pour financer le tarif intégral, différentes commissions se réunissent pour mettre en place une exonération.

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'un contrat de professionnalisation, les tarifs peuvent varier en fonction du taux de prise en charge des OPCO.

Ces tarifs ont une tendance à converger, notamment dans le cadre des contrats de professionnalisation, entre les tarifs de formation continue des contrats de professionnalisation et les tarifs de prise en charge par France Compétence sur l'apprentissage, et ceci de façon à présenter une offre homogène vis-à-vis des partenaires Entreprises de l'Université.

Ces tarifs ont été validés à l'unanimité par la CFVU.

Constatant que ce point ne soulève aucune intervention, le Président, Éric BERTON, le soumet au vote du Conseil.

**Les tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2021/2022
sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.**

* 2.a.2 – Demande d'accréditation pour 2021/2022 : hors vague

M. Lionel NICOD expose qu'il existe au niveau de la Faculté de droit deux parcours types de master : « Droit de la banque et gestion du patrimoine », ainsi que « Procédures bancaires et marchés des professionnels » qui sont aujourd'hui sous la mention « droit privé ».

Pour les partenaires Entreprises et la prise en charge de contrats d'apprentissage, il s'avère à présent plus intéressant pour ces deux parcours types d'être sous la dénomination « Droit bancaire et financier », car les différents OPCO ont déterminé des niveaux de prise en charge en fonction des mentions de master.

Par conséquent, il est proposé de sortir ces deux parcours de la mention « Droit privé », et de demander au ministère la mention « Droit bancaire et financier » pour les y intégrer.

Il ajoute que cela n'induit aucune variation d'heure complémentaire et de HETD.

La CFVU a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Président, Éric BERTON, invite les administrateurs à statuer sur cette proposition.

**La demande d'accréditation pour 2021/2022, hors vague
est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

* 2.a.4 – Capacités d'accueil en master 1 pour 2021/2022 : hors vague

M. Lionel NICOD indique qu'il s'agit de déporter les places existantes en master « Droit privé » sous les deux parcours types sus-évoqués en master « Droit bancaire et financier » afin de les intégrer sur le site « Où trouver mon master », et ouvrir ces formations au recrutement.

Le Président, Éric BERTON, demande s'il y a des interventions sur ce sujet.

Mme Fathia TIR souhaite savoir si ces capacités sont similaires à celles de l'année dernière

M. Lionel NICOD répond que la mention « Droit privé » enregistre une baisse de 60 parce que les deux parcours types en sortent, et la mention « Droit bancaire et financier » voit ses capacités augmenter d'autant.

Le Président, Éric BERTON, soumet ce point au vote du Conseil d'administration.

**Les capacités d'accueil en master 1 pour 2021/2022, hors vague
sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

*** 2.a.3 – Capacités d'accueil en cycle 1 pour 2021/2022 : formations de 2^{ème} année du premier cycle de santé (PASS/Autres voies) et L.AS3**

M. Lionel NICOD explique qu'il s'agit des capacités d'accueil pour les étudiants de deuxième année en Sciences Médicales et Paramédicales (Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique), ainsi que des étudiants de deuxième année de Licence Accès Santé (L.AS) dans les composantes classiques.

La réforme de la filière Santé impose, d'une part, d'accueillir en deuxième année dans les études de Santé classiques des étudiants qui auraient réussi l'accès sélectif via le PASS ou via les L.AS, et, d'autre part, de voter les capacités d'accueil pour l'accès des PASS vers les L.AS2, c'est-à-dire les deuxièmes années de Licence Accès Santé dans les composantes classiques.

Il rappelle que la réforme de la filière Santé repose sur deux piliers :

- les PASS pour les étudiants qui suivent les cours en Faculté de Santé, et qui ont une mineure disciplinaire.
- les LAS qui suivent une majeure disciplinaire avec une mineure Santé.

Les étudiants de ces deux filières peuvent accéder à la deuxième année d'études en Santé. Toutefois, si les étudiants sont « Reçu-Collé », c'est-à-dire qu'ils ont validé leur première année de PASS sans réussir l'accès sélectif, ils peuvent accéder à la deuxième année des études en Licence Accès Sélective de Santé pour se présenter à nouveau aux épreuves.

De ce fait, l'accès en L.AS1 et L.AS2 est automatique s'ils réussissent leur première année, et l'accès des PASS en L.AS2 est conditionné par les places offertes dans les L.AS2.

À date, AMU a demandé un financement pour ces places nouvellement créées, notamment en L.AS2, mais le retour du dialogue stratégique de gestion est en attente.

La CFVU a voté ces places sous réserve de l'obtention du financement.

Par ailleurs, M. Lionel Nicod indique que le quota d'étudiants pouvant aller en études de Santé est divisé en deux grandes familles que sont les PACES, et les PASS & L.AS.

En ce qui concerne les redoublants en PACES, le ministère a fixé le *numerus clausus* à 362 places.

Une concertation devait avoir lieu avec l'ARS sur le *numerus apertus* qui est le nombre d'étudiants provenant de PASS et de L.AS et pouvant accéder aux deuxièmes années de Santé, mais finalement le gouvernement a décidé de laisser à la main des universités la détermination de ce nombre.

Par conséquent, le nombre de places remonté en deuxième année d'études de Santé par la Faculté de Médecine est de 380, hors places en Kinésithérapie. Ces 380 places sont donc ouvertes pour les étudiants de PASS & L.AS, ce qui constitue une augmentation de 9,2 % du nombre de places par rapport à 2020/2021. Conformément aux engagements pris l'année dernière, 70 % de ce nombre sera réservé aux étudiants de PASS, et 30 % aux étudiants des autres voies, regroupant essentiellement cette année les L.AS1 ainsi que les passerelles.

D'autre part, l'étudiant n'ayant pas l'Accès Sélectif en Santé doit pouvoir basculer en deuxième année de L.AS.

Le tableau fourni aux membres du Conseil d'Administration montre l'ensemble des places offertes pour les différentes L.AS2 en fonction des spécialités : dans la grande majorité des cas, il y aura suffisamment de places pour accueillir à la fois les « Reçu-Collé » de PASS qui ont choisi cette mineure vers les L.AS2, mais aussi les étudiants de L.AS.

Un point de vigilance existe cependant sur la mineure SV STAPS, car le nombre de places en deuxième année est beaucoup plus contraint qu'en première année où ils étaient très nombreux.

Pour pallier cette tension, AMU a demandé des places supplémentaires aux universités voisines avec lesquelles elle étend la réforme de Santé, c'est-à-dire à Avignon et Toulon, qui vont réserver quelques places aux étudiants d'AMU.

Mme Véronique MASOTTI est étonnée de constater que dans la filière scientifique pour toutes les mentions en lien avec l'environnement, il n'existe pas d'accès possible à la Santé.

Mme Laurence MOURET répond qu'il faut considérer le nombre d'étudiants de L.AS1 qui vont passer en L.AS2, sachant que leur choix pour l'année prochaine est globalement connu, et le fait d'ouvrir spécifiquement des places pour les étudiants de Santé.

Pour l'instant, la mineure ouverte en PASS est une mineure SV STAPS et non une mineure SVT. Pour autant, les étudiants en PASS peuvent postuler en L2 SVT, sachant que cela n'est pas prévu spécifiquement pour cela.

Mme Véronique MASOTTI demande comment cela pourrait être prévu.

Mme Laurence MOURET répond qu'il faudrait ouvrir une mineure SVT en PASS pour 2022.

M. Lionel NICOD précise qu'un PASS avec une mineure est ouvert avec 30 à 50 étudiants *a minima* pour éviter les problèmes sur Parcoursup. Sur la partie de la L.AS, ceci est plus facile parce que les étudiants sont comparés avec l'ensemble des étudiants de la licence, de la mention en général.

Mme Katia CHAUMOITRE précise qu'il peut y avoir des L.AS qui n'ont pas leur mineure du côté du PASS. Il pourrait donc être imaginé un nombre supérieur de places en L.AS SVT, ce qui est le cas de Mathématiques, par exemple, qui a sa L.AS mais n'a pas de mineure dans l'autre sens, puisqu'il paraissait difficile qu'un étudiant qui soit en PASS avec simplement une mineure Mathématiques arrive à suivre en L.AS2 Mathématiques.

Par conséquent, ceci est quand même possible de façon asymétrique et pourrait être mis en place en SVT éventuellement.

M. Erwan TRANVOUEZ a été surpris par le chiffre annoncé de 673 PACES en 2020, et demande confirmation.

Mme Kathia CHAUMOITRE répond que ce nombre ne comprend pas seulement ID. Pour les filières Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique, la totalité des PACES primants et doublants de 2020 est de 673, et le nombre total a été augmenté de 10 %. En revanche, la part réservée aux primants (PASS & L.AS) a été augmentée de 22 % cette année pour qu'ils aient une chance équivalente à celle des PACES primants de l'année dernière.

Elle ajoute par ailleurs que l'ensemble des étudiants de L.AS1 seront dans le même pool et qu'il n'y aura pas de quota. Ce choix a été fait par AMU pour une harmonisation des notes de façon mathématique afin de pouvoir interclasser les étudiants.

Mme Chaumoitre précise qu'un suivi très rapproché de cette réforme sera effectué pour vérifier si les effets escomptés se seront produits, c'est-à-dire une diversification des étudiants et une diminution de l'échec. Le résultat de cette réforme pourra être constaté d'ici deux ou trois ans.

Le Président, Éric BERTON, soumet aux voix la proposition exposée.

**Les capacités d'accueil en cycle 1 pour 2021/2022, formations de 2ème année
du premier cycle de santé (PASS/Autres voies) et L.AS3
sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

*** 2.a.5 – Modifications de l'offre de formation des composantes pour 2021/2022 : vagues 3 et 4**

M. Lionel NICOD mentionne que les modifications de l'offre de formation présentées ce jour portent sur les doubles diplômes en partenariat international, et sur de nombreuses modifications liées à des ouvertures en apprentissage.

Les composantes ont eu pour consigne d'avoir suffisamment d'apprentis d'ici deux ou trois ans pour maintenir ces formations, et couvrir les coûts d'heures complémentaires générés en plus par ces parcours. Si à l'issue de cette période, cela s'avère impossible, il sera examiné une façon de revenir aux parcours antérieurs ou de supprimer des parcours types qui auraient été ouverts. *(Cf. dans le tableau les parcours à ouvrir signalés en bleu.)*

Il précise que le master Neurosciences ferme ses parcours Neurosciences et analyses sensorielles, ainsi que Neurosciences et biotechnologie pour créer un parcours Euro-Mediterranean Master in Neuroscience (EMN-Online) dans le cadre d'un consortium international regroupant 12 universités.

Les créations de parcours en apprentissage ne seront effectives que si elles sont validées par le CFA et qu'un nombre suffisant d'apprentis y soient inscrits pour soutenir financièrement ces ouvertures.

Mme Véronique MASOTTI demande combien d'étudiants vont être concernés par les 900 heures complémentaires de cours et quel en sera le coût, sachant qu'il est constamment demandé des réductions d'heures complémentaires.

M. Lionel NICOD répond que l'enveloppe de ces 900 heures s'élève à 45.000 €. L'obtention de cette somme en financement d'heures complémentaires nécessite une vingtaine d'étudiants apprentis.

Il précise que certaines composantes comptent déjà 20 à 30 apprentis.

Mme Véronique MASOTTI pense qu'en master cette quantité d'apprentis sera difficile à atteindre.

Mme Laurence MOURET stipule que le master en électronique, par exemple, compte déjà une trentaine d'apprentis cette année ; les chiffres annoncés sont donc très faciles à atteindre. D'autre part, en ce qui concerne le coût que cela va engendrer tant en masse salariale qu'en fonctionnement pour équiper les formations, AMU sera largement bénéficiaire.

Mme Véronique MASOTTI demande si l'Université dispose des ressources humaines nécessaires pour assurer toutes les heures complémentaires

M. Lionel NICOD répond que, d'une part, des parcours sont modifiés, qu'un certain nombre de masters sont transformés, d'autre part, c'est-à-dire que le public qui était en formation initiale passe en apprentissage.

M. Erwan TRANVOUEZ souligne que les formations en apprentissage constituent une réponse aux besoins sociétaux. L'apprentissage est une solution pour les étudiants en difficultés financières qui leur permet d'avoir l'intégralité de leurs études financées.

Mme Laurence MOURET répond à Mme Masotti qu'en termes de moyens humains, une partie des enseignements est effectuée par des vacataires, des professionnels, et des experts de la discipline. Par conséquent, ces heures supplémentaires ne sont pas assurées que par des enseignants d'Aix-Marseille Université.

Mme Fathia TIR souhaite savoir comment procède l'Université en matière de recherche de contrats d'apprentissage.

M. Lionel NICOD répond que le CFA Epure Méditerranée accompagne intégralement les porteurs pour passer en apprentissage, il gère les relations avec les OPCO, et reverse les fonds à l'Université. Ce CFA est commun aux quatre universités de la région (AMU, Avignon, Toulon et Nice).

Les relations avec les entreprises proviennent la plupart du temps des porteurs de projet qui ont des stages à effectuer pendant leur master, leur licence professionnelle, et au fur et à mesure en nouant des liens, ils ont des partenaires de stage qui deviennent des partenaires d'alternance.

Mme Fathia TIR demande qui est en charge des relations avec le CFA Epure au sein d'AMU.

M. Lionel NICOD explique que Laurence Bernard, qui est un agent administratif, est dédiée à faire la liaison avec le CFA.

Mme Fathia TIR rejoint M. Tranvouez sur le financement des études via l'apprentissage.

Le Président, Éric BERTON, propose aux membres du Conseil d'administration de se prononcer par un vote.

**Les modifications de l'offre de formation des composantes pour 2021/2022 : vagues 3 et 4
sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

*** 2.a.6 – Diplômes en partenariat international (DPI) : Institut d'Études Politiques (AMU), Université de Sherbrooke et Université catholique de Louvain**

*** 2.a.7 – Diplômes en partenariat international (DPI) : Polytech**

(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)

M. Lionel NICOD rappelle que le Conseil d'Administration a voté ci-avant la création du parcours type de master « Communication politique et risques démocratiques » (CORIS) dans la mention « Science politique » avec l'université de Sherbrooke au Canada et l'université catholique de Louvain en Belgique.

Ce parcours type concerne une promotion de 18 à 24 étudiants qui feraient leur M1 en France à l'IEP, puis le deuxième semestre en Belgique à Louvain, et ensuite le M2 au Canada.

Ce master a été étudié avec le EJCAM pour vérifier l'absence de concurrence, avec la Vice-Présidente en droit économie gestion, Ariel Mendez, puis avec l'IEP, et il ne pose aucun souci.

Par ailleurs, Polytech demande la création de 4 doubles diplômes en partenariat international :

-Ingénieur Mécanique et énergétique

-Ingénieur Génie civil

-Ingénieur Génie biologique

-Ingénieur Génie biomédical

Ces diplômes seraient réalisés avec une université située au Maroc, et trois universités situées au Brésil.

Ce schéma concerne 2 à 6 étudiants qui réaliseraient les trois premiers semestres à l'étranger, puis le reste de la scolarité à Polytech, ou inversement, ce qui ajoute un trimestre supplémentaire sur le parcours.

Le Président, Éric BERTON, soumet respectivement aux voix les points 2.a.6. et 2.a.7.

**Les diplômes en partenariat international (DPI), Institut d'Études Politiques (AMU), Université de Sherbrooke et Université catholique de Louvain
sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Le diplôme en partenariat international (DPI), Polytech
est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

2.a. RELATIONS INTERNATIONALES

* 2.b.2 – Encadrement des frais de mission dans le cadre des projets CIVIS (Erasmus+)

(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)

Mme Giovanna CHIMINI énonce que dans le cadre des projets CIVIS, des mobilités de courte durée sont financées dès lors que l'initiative est portée par au moins trois universités du consortium. **(Page 3)**

Il s'agit de valider les modalités de financement de cette mobilité étudiante.

(Page 4) Une grille relative aux forfaits pour frais de séjour et frais de voyage alloués aux étudiants par AMU est proposée au vote du Conseil d'Administration, sachant que ce type de modalités a été approuvé par la Communauté Européenne, et validé dans le cadre de l'accord du consortium CIVIS.

Constatant que ce sujet n'amène pas de débat, le Président, Éric BERTON, invite les administrateurs à voter.

**L'encadrement des frais de missions dans le cadre des projets CIVIS
est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

* 2.b.1 – Mise à jour de la charte AMU des diplômes en partenariat international

M. Lionel NICOD indique qu'il s'agit d'une simplification du processus administratif sur les doubles diplômes en partenariat international.

La proposition consiste à ne faire plus qu'une fiche commune entre le service des Relations internationales et la DEVE, de n'organiser plus qu'une rencontre avec les VP, et l'évaluation des DPI sera groupée à celle de l'accréditation pour l'intégrer aux fiches d'évaluation liées à l'accréditation.

La charte ne subit donc pas de modification de fond.

Le Président, Éric BERTON, soumet aux voix la proposition exposée.

**La mise à jour de la charte AMU des diplômes en partenariat international
est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

2.c. AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

* 2.c.1 – Liste des marchés/accords-cadres notifiés au cours de l'année 2020

(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)

Mme Diane PICLET a souhaité présenter au Conseil d'Administration, le reflet de l'activité concernant l'achat au sein de l'Université, sachant que la Direction du service de la Commande Publique prend en charge toutes les procédures d'achat à partir de 25.000 €.

Parmi ces marchés, certains ne vont pas présenter des engagements fermes auprès des titulaires, car la forme de ces marchés indique que leur exécution par bons de commande sera lissée sur plusieurs années, notamment sur 4 ans, période maximale d'exécution des accords-cadres. Il s'agit donc d'estimations annuelles reportées par période.

Le total des marchés notifiés en fournitures représente près de 81 M€ en 2020, pour les marchés de services la proportion est de 20 M€, et les marchés de travaux représentent 8,7 M€, soit un total de 109 M€ avec engagement ferme.

Le bilan de l'achat sur l'année 2020, c'est-à-dire les dépenses réelles au titre de marchés forfaitaires ou d'accords-cadres à bons de commande, s'est élevé à environ 123 M€.

L'ensemble des marchés notifiés représente un taux d'ouverture de 67 %, taux linéaire d'année en année.

Mme Fathia TIR demande si une mise en concurrence est possible pour toute prestation.

Mme Diane PICLET répond que dès que le besoin s'élève à 25.000 €, un contrat écrit est obligatoire. La mise en concurrence intervient dès lors que le besoin est estimé à 40.000 €. Par conséquent, un marché public comprenant des critères de jugement des offres doit être élaboré et publié afin de recevoir des propositions de fournisseurs. Pour des achats ponctuels de faible montant, les demandes de devis peuvent perdurer.

Ensuite, intervient le choix du prestataire par la commission des marchés qui porte un avis à partir de toutes les procédures à compter 90.000 €.

Mme Véronique MASOTTI trouve intéressant de savoir le type d'achats effectués par AMU, mais est surprise par les lignes 93 à 96 où 2 M€ sont dépensés en monographies pour les sciences sociales.

Mme Diane PICLET explique qu'il s'agit du même marché divisé en lots, et pour lequel des estimations ont été arrêtées. Le lot L02 est un lot technique qui porte sur les 4 années d'exécution de l'accord-cadre. Le montant est élevé, certes, mais en monographies les montants sont réellement importants.

Par ailleurs, si un marché est divisé en lots, leurs montants ne s'ajoutent pas parce qu'ils sont prestés chacun par un titulaire.

Le seuil de montant déterminant la procédure doit être établi au regard de la passation du marché par lot ou non.

Le Président, Éric BERTON, demande aux membres du Conseil d'Administration de voter sur ce point.

**La liste des marchés/accords-cadres notifiés au cours de l'année 2020
est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

*** 2.c.2 – Liste des marchés/accords-cadres d'un montant supérieur à 5 M€ hors taxes**

Mme Diane PICLET énonce qu'il s'agit là de l'année 2021.

En ce qui concerne les marchés de fournitures :

- un spectromètre a été acquis pour le laboratoire CRNDM : ces équipements très rares au niveau mondial sont très onéreux. La maintenance qui courra à compter de la notification pour une période de 5 ans est intégrée dans le coût de l'achat, ainsi que la tranche optionnelle portant sur une prolongation de 3 ans de la maintenance initiale.
- les droits d'utilisation des logiciels : AMU se sert de la cellule nationale des logiciels du MESRI qui a une très forte capacité à négocier les tarifs. L'objectif est de passer des procédures avec des centrales d'achats ou des groupements dès lors que les gains budgétaires permettent d'optimiser les moyens de l'Université.
- les micro-ordinateurs, les ordinateurs portables et les serveurs d'applications : AMU a un marché MATINFO4, qui a été passé par deux centrales d'achats que sont le CNRS et l'AMUE, afin de profiter de marchés communs.

En ce qui concerne les marchés de services, AMU travaille sur le renouvellement de deux segments d'achats importants

- les déplacements, hébergements et la dématérialisation des frais de mission avec le projet de passer un marché porté par les deux centrales d'achats que sont le CNRS et l'AMUE pour bénéficier de marchés communs.
- le nettoyage des locaux : la procédure de renouvellement va être lancée pour avoir une date d'effet pour l'année 2022. Les montants sont également estimés sur la durée des 4 ans d'accord-cadre.

Pour les marchés de travaux, sont en cours :

- la restructuration des espaces de Recherche de Saint-Jérôme : pour information, le montant total est indiqué, c'est-à-dire l'ensemble des charges de l'opération qui peut inclure d'autres dépenses qui sont

- les marchés de prestations intellectuelles associées (maîtrise d'œuvre, programmations, bureaux de contrôle) qui sont obligatoires dans le cadre de ces opérations, et qui contribuent à avoir un financement et une vision globale des sommes dépensées au titre du patrimoine.
- la réhabilitation des façades du bâtiment 5 sur le Campus Saint-Charles.
 - des lots techniques doivent être relancés.
 - la réhabilitation des bâtiments 5, 7 et 8 sur le Campus Saint-Charles.
 - la réhabilitation énergétique du bâtiment sur le Campus Timone.
 - et la création du bâtiment SIMAR sur le site Nord.

Compte tenu des opérations et de leur nature, ces opérations sont portées en priorité par la DPI.

Constatant que ce sujet ne soulève aucune question, le Président, Éric BERTON, propose au Conseil d'Administration de voter.

La liste des marchés/accords-cadres d'un montant supérieur à 5 M€ hors taxes est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

*** 2.c.3 – Point DDD : Dons de PC AMU amortis et sortis d'inventaire aux lauréats des 1^{ers} prix du concours « DD en Trans' : le développement durable est interdisciplinaire » - Édition 2021**

Mme Marianne DOMEIZEL indique que dans le cadre du concours « DD en Trans' : le développement durable est interdisciplinaire », AMU cède depuis 4 ans en premier lot des PC sortis d'inventaire.

Ceci doit être soumis à l'avis du Conseil d'Administration.

Pour information, les lots n°2 sont des smartbox, et les lots n°3 sont des cartes FNAC.

Dans le cadre de ce concours, parmi les partenaires figurent la MAIF et la MGEN.

Le Président, Éric BERTON, rappelle que ce point est récurrent, et invite les administrateurs à voter.

Le point DDD, dons de PC AMU amortis et sortis d'inventaire aux lauréats des 1ers prix du concours « DD en Trans' : le développement durable est interdisciplinaire » - Édition 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.d. MARCHES ET CONVENTIONS

*** 2.d.1 – Projet d'avenant n°2 au PPP d'Aix – Quartier des facultés**

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

M. Christophe BIENVENU rappelle que l'avenant n°1, présenté lors d'un précédent Conseil d'Administration, actait que l'Université souhaitait se séparer d'un petit ensemble foncier, avec le pré-supposé que 6 mois seraient nécessaires à l'Université pour arriver à procéder à cette opération de cession. Cependant, le délai s'est avéré être beaucoup plus long.

L'avenant n°2 soumis à l'avis du Conseil aujourd'hui permet donc de garder cette idée au-delà de cette période de 6 mois, et stipule les différents cas pouvant survenir si la procédure ne devait pas aboutir pour tout ou partie. Cet avenant est purement technique et n'a pas d'impact financier.

Il précise qu'AMU souhaite céder les parcelles de terrains CA59 et CA169 situées au nord de la bibliothèque universitaire de Droit à Aix-en-Provence, pour partie à la Ville et pour partie à Linkcity. Ces espaces ne sont pas utilisés par l'Université, et ne sont pas constructibles.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'AMU de valider l'avenant n°2 au Contrat de partenariat Aix-Quartier des facultés.

Mme Fathia TIR demande ce qu'est la parcelle CA59.

M. Christophe BIENVENU répond que la parcelle CA59 est le début du chemin qui passe derrière la bibliothèque universitaire et qui permet de rejoindre les escaliers pour passer au-dessus de la voie ferrée.

Mme Fathia TIR demande ce que gagne AMU à se séparer de ces parcelles.

M. Christophe BIENVENU répond que ces parcelles constituent un risque pour l'Université qui en est propriétaire bien qu'elles soient situées à l'extérieur de la clôture. En cas d'accident sur ce chemin, ou d'incivilité majeure, AMU serait tenue pour responsable.

En outre, il précise que le projet de Linkcity sera au profit des étudiants.

Mme Fathia TIR espère que ces espaces ne verront pas s'y implanter des installations nocives pour la santé (antenne, pylône...).

Le Président, Éric BERTON, rappelle que ce point avait déjà été discuté lors d'un précédent Conseil d'Administration, et confirme les propos de M. Bienvenu sur l'utilisation de ces parcelles par Linkcity.

**Le projet d'avenant n°2 au PPP Aix-Quartier des facultés
est adopté à la majorité des membres présents et représentés
par 28 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.**

*** 2.d.2 – Projet d'avenant à la convention-cadre AMU/PROTISVALOR**

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

M. Bruno MARRONI rappelle que PROTISVALOR, en tant que filiale de valorisation à la recherche d'AMU, est en charge pour le compte de l'établissement de la gestion administrative et financière des contrats partenariaux de droit privé que sont les contrats de recherche, les contrats de prestations de services, mais également des contrats européens dans le cadre du programme-cadre H2020 arrivé à échéance, et du nouveau programme-cadre de recherche « Horizon Europe » qui a démarré le 1^{er} janvier 2021.

(Page 3) En 2020, 11 M€, contre 15 M€ en 2019, ont été réalisés dans le cadre des contrats de recherche et de prestations de services, soit une baisse d'activité de 25 %.

(Pages 5 à 7) L'activité de PROTISVALOR a été fortement impactée par la crise sanitaire, avec une perte globale d'activité de 35 %, alors qu'elle était dans une dynamique de croissance depuis 2012.

(Page 8) Les partenaires industriels ont réalisé beaucoup moins de projets que prévu en 2020, et les incertitudes quant au futur ne les incitent pas à se lancer dans des projets à long terme, notamment des programmes de R&D. Ceci explique l'importance de l'impact sur les contrats de recherche où la baisse est de 34 %.

Les budgets les plus importants étaient positionnés sur les appels à projets des années précédentes : les derniers projets obtenus sont donc beaucoup moins conséquents.

M. Bruno Marroni souligne que l'ensemble de ces facteurs ont impacté durement la filiale, et certains effets vont être durables, puisque le processus de reprise d'activité économique va être lent. De ce fait, pour maintenir la filiale dans sa configuration actuelle, il a été nécessaire de mettre en place un plan d'action.

(Page 9) Ce plan d'action consiste à la révision du modèle économique de la filiale qui est autonome, et ceci doit être formalisé par la proposition d'un avenant à la convention-cadre avec Aix-Marseille Université.

AMU, en tant que présidente de PROTISVALOR, fonction assurée par le Professeur Éric Berton, s'est saisie de ce sujet dès le début de la crise, avec pour objectif de mettre en œuvre un modèle de fonctionnement permettant d'assurer une continuité des services proposés à l'ensemble des laboratoires de l'Université, et de maintenir la structure dans une période troublée sur le plan économique.

(Page 10) Les mesures proposées permettront de maintenir deux principales modalités du fonctionnement de la filiale au bénéfice des laboratoires et des enseignants-chercheurs :

- continuer à fonctionner sur un modèle au succès incitatif pour les laboratoires : si le montage d'un projet effectué par PROTISVALOR n'aboutit pas, le laboratoire ne supportera aucun coût.
- proposer des outils simples et efficaces pour faciliter la gestion des projets : ces outils sont développés pour les laboratoires et les enseignants-chercheurs, et sont financés par PROTISVALOR.

(Page 11) Un avenant à la convention-cadre entre Aix-Marseille Université et PROTISVALOR est donc proposé au vote du Conseil d'Administration.

Le Président, Éric BERTON, remercie M. Marroni pour sa présentation, et invite les élus à s'exprimer.

Sachant que des plateformes sont gérées par PROTISVALOR pour certaines activités, M. Philippe BLACHE demande la part d'augmentation des coûts que devront supporter les laboratoires.

M. Bruno MARRONI répond qu'il s'agit là de contrats partenariaux dans le cadre de la gestion des prestations des plateformes dont le prélèvement passe de 15 à 21 %.

Pour les plateformes, un calcul de coût est réalisé au coût complet auquel s'ajoutent les frais de gestion. Par conséquent, même si la partie « prélèvement » est augmentée en raison de la situation économique actuelle de PROTISVALOR, ces coûts ne vont pas être à la charge du laboratoire mais du partenaire financeur.

M. Philippe BLACHE expose que lorsqu'il fait une manipulation dans une des plateformes, le projet la prend en charge, il va donc payer plus cher.

M. Bruno MARRONI rappelle que les prestations internes passent par AMU.

Mme Laurence MOURET demande si les contrats déjà obtenus restent au taux de prélèvement précédent.

M. Bruno MARRONI répond que seuls les nouveaux projets seront soumis à l'application des nouveaux frais de gestion.

Il ajoute qu'il contacte actuellement chaque directeur d'unité pour répondre à leurs questions sur ces aspects afin que l'évolution leur soit clairement explicitée.

Le Président, Éric BERTON, abonde dans le sens de M. Marroni, et lui indique d'insister sur l'extension de l'offre de services.

Mme Fathia TIR regrette que les documents remis ne montrent pas clairement les changements évoqués lors de la présentation, et indique qu'il lui semble que la filiale étant dans une phase difficile, elle essaie de trouver des moyens nouveaux pour trouver des ressources.

M. Bruno MARRONI répond que l'article modifié dans la convention-cadre est l'article 1 de l'avenant qui détaille l'ensemble des champs modifiés.

D'autre part, il explique que PROTISVALOR ayant un modèle financier autonome, la seule source de financements pour PROTISVALOR est le prélèvement sur contrat.

Il réitère que l'impact de la crise sanitaire a engendré une baisse d'activité de plus d'un tiers par rapport à l'année 2019, ce qui se traduit par une diminution des financements nécessaires au maintien du fonctionnement de la filiale. Pour autant, l'objectif de PROTISVALOR n'est pas de générer des résultats, mais d'être à l'équilibre.

Mme Fathia TIR souhaite connaître le nombre de salariés de PROTISVALOR.

M. Bruno MARRONI répond que le nombre total de salariés financés sur les projets s'élève à 240. Parmi eux, 30 salariés, au siège de PROTISVALOR, font partie des personnels financés sur les prélèvements des contrats.

Mme Fathia TIR souhaite savoir si PROTISVALOR a un CHSCT.

M. Bruno MARRONI répond que la structure a un CSE.

Mme Fathia TIR le remercie pour ses réponses.

Elle tient à justifier son vote « contre » le projet d'avenant à la convention-cadre AMU/ PROTISVALOR car, depuis la création de PROTISVALOR, le SGEN CFDT a voté contre l'ensemble de ses délibérations.

Mme Véronique MASOTTI demande si ces modifications seront pérennes, ou s'il y aura un retour à l'actuel fonctionnement dès que l'activité aura repris.

Elle ajoute qu'elle pense que les coûts de gestion prévus vont freiner certains partenaires qui les trouveront trop élevés.

M. Bruno MARRONI répond que le modèle économique avait déjà été impacté, notamment par rapport au volet européen, ce qui avait d'ailleurs fait l'objet d'une discussion lors d'un Conseil d'Administration en 2018. Avec la crise liée au COVID, il y a à présent nécessité de revoir ce modèle.

Il indique qu'en ce qui concerne le retour aux frais de gestion actuels, PROTISVALOR est à l'aune de la mise en place des plans de relance, d'une part, et qu'il n'existe, à date, aucune visibilité par rapport au plan sanitaire, d'autre part. Néanmoins, si des évolutions favorables se produisaient en étant meilleures que celles escomptées aujourd'hui, PROTISVALOR examinerait la question à la date d'échéance de la convention-cadre, soit fin 2022.

Concernant les coûts de gestion et le risque de ne pas conclure avec certains partenaires, il indique que ces frais sont, notamment chez les partenaires privés, au-delà de 21 %. PROTISVALOR n'est donc pas inquiète sur le fait que l'augmentation du prélèvement, qui sera une charge supplémentaire pour le partenaire financeur, serait un frein sur la signature de contrats.

M. Fabrice GAUDY demande s'il a été envisagé un moratoire pour le paiement des loyers versés à Aix-Marseille Université par PROTISVALOR pour l'occupation des locaux de l'îlot Bernard du Bois, afin de permettre à la filiale une économie.

M. Bruno MARRONI répond par l'affirmative.

M. Philippe BLACHE demande si la conjoncture a impacté l'emploi à PROTISVALOR.

M. Bruno MARRONI répond qu'un plan d'économies a été élaboré pour la réduction des frais de déplacement, mission, réception, mais également pour les dépenses de fonctionnement qui ont été diminuées de 28 % par rapport à 2019, avec pour objectif de maintenir l'ensemble des emplois de PROTISVALOR.

Le Président, Éric BERTON, propose au Conseil d'Administration de voter.

Le projet d'avenant à la convention-cadre AMU/PROTISVALOR

est adopté avec 31 voix pour et 1 voix contre

2.e. RESSOURCES HUMAINES

*** 2.e.1 – Additif à la campagne d'emplois 2021 – Enseignements et enseignants-chercheurs**

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

M. Damien VERHAEGHE relate que lors du débat sur la campagne d'emplois, des créations potentielles pour le département Génie civil de l'IUT avaient été évoquées.

La DGESIP ayant confirmé son financement, il est proposé la création de deux emplois (1 maître de conférences et 1 PRAG), ce qui modifie donc la campagne d'emplois.

Le Président, Éric BERTON, sollicite le vote des administrateurs.

**L'additif à la campagne d'emplois 2021 – Enseignements et enseignants-chercheurs
est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

2.f. DIVERS

*** 2.f.1 – Éloquence RSE : validation du règlement du concours, ainsi que des conditions d'attribution des prix**

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

Mme Ariane BLIEK mentionne que ce jeu-concours est organisé par la Faculté de Droit et de Science Politique, notamment à travers la chaire RSE « Développement durable », ainsi que par la Faculté des Sciences Économiques, Sociales et Juridiques de l'Université de Haute Alsace.

Elle signale, d'une part, que le point présenté aujourd'hui est une régularisation de la première édition de ce concours qui s'est déroulé en 2020 et, d'autre part, qu'il est fait mention à l'article 1 que l'association Éloquence RSE a été créée et est gérée par les facultés précitées, alors que des établissements ne peuvent être membres d'une association : les membres d'Éloquence RSE sont donc des personnes physiques représentant les facultés concernées.

Mme Emmanuelle ROSA demande s'il est possible d'assister à ce concours.

M. Jean-Philippe AGRESTI indique que lorsque ces concours se déroulent dans des conditions normales, le public peut assister à la finale.

Mme Laurence MOURET demande comment les équipes sont retenues pour participer au concours, sachant qu'il s'adresse à des étudiants francophones et que seules 2 ou 3 équipes sont retenues.

Mme Ariane BLIEK répond que les équipes doivent déposer un dossier constitué de différentes pièces : le justificatif d'inscription, un CV, une lettre de motivation, et le règlement du concours signé.

M. Jean-Philippe AGRESTI précise que la formation sur la responsabilité sociétale des entreprises à la Faculté de Droit organise la préparation pour les concours, fait travailler les étudiants, les fait répéter, et transmet les informations sur les équipes susceptibles de participer au concours. Une préparation est donc effectuée de manière informelle.

Mme Laurence MOURET souhaite savoir si cette formation est ouverte à l'ensemble des formations d'Aix-Marseille Université.

M. Jean-Philippe AGRESTI répond qu'il lui semble que le règlement du concours ouvre le concours aux étudiants dans le domaine « Droit et Science Politique ».

Le Président, Éric BERTON, propose de voter ce point.

**La validation du règlement du concours Éloquence RSE, ainsi que des conditions d'attribution des prix
est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

*** 2.f.2 – Prise en charge partielle du logement du Volontaire International (VI) affecté au Bureau de représentation d'AMU à Bruxelles**

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

M. Karl STOECKEL mentionne que la proposition de délibération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration a pour objet de prendre en charge une partie des frais de logement consentis par le Volontaire International (VI) travaillant à temps plein au Bureau d'AMU à Bruxelles. Cette délibération permet d'honorer l'engagement contracté entre Aix-Marseille Université et le VI recruté en février 2020

au Bureau d'AMU à Bruxelles pour une mission de 12 mois, sachant que cette mission a été renouvelée pour une nouvelle période de 12 mois en janvier 2021.

Il s'agit de rembourser, à hauteur de 200 € par mois, les frais de logement consécutifs à l'expatriation du VI à Bruxelles, où il accomplit sa mission à temps plein.

Le montant de cette prise en charge partielle a été convenu entre AMU et le titulaire de la mission de volontariat, M. Naoufal Aouane, lors de son recrutement au début de l'année 2020 et avant son affectation au Bureau de Bruxelles le 1^{er} février 2020.

Mme Véronique MASOTTI demande s'il s'agit bien d'un rattrapage de l'indemnité due à M. Naoufal Aouane depuis février 2020.

M. Karl STOECKEL répond qu'il s'agit bien de rattraper depuis février 2020 et de l'appliquer pour la deuxième année de sa mission.

Mme Véronique MASOTTI comprend le paiement de l'indemnité pour la deuxième année de sa mission, mais pense que le Conseil est mis devant le fait accompli pour son application à effet rétroactif.

Elle indique qu'elle va donc voter contre cette proposition par principe.

Le Président, Éric BERTON, constate qu'il n'y a plus d'intervention, et soumet cette délibération au vote.

**La prise en charge partielle du logement du Volontaire International (VI) affecté au Bureau
de représentation d'AMU à Bruxelles
est adoptée à la majorité des membres présents et représentés
par 31 voix pour et 1 voix contre.**

*** 2.f.3 – Approbation de la nouvelle version de la Charte du doctorat**

M. Mossadek TALBY énonce qu'il est soumis au vote du Conseil d'Administration la nouvelle version de la Charte du doctorat, sachant que la dernière version actuellement en cours a été validée le 23 janvier 2018 par la Commission de la Recherche, et le Conseil d'Administration.

Il s'agit essentiellement d'évolutions de certaines dispositions liées à des arrêtés émis depuis 2018, de quelques reformulations pour rendre certaines dispositions plus explicites, et d'une restructuration de divers articles pour une meilleure lisibilité du document.

Cette nouvelle version de la charte du doctorat a été validée à l'unanimité par le Conseil du Collège Doctoral le 8 février 2021, et a été soumise à l'approbation de la Commission de la Recherche le 11 février 2021 où elle a été validée à l'unanimité sans modification et sans réserve.

Il précise que la version présentée à l'écran montre en face à face chaque modification apportée, et procède à la lecture du document. (*Charte du doctorat, Version comparée.*)

Le Président, Éric BERTON, invite **M. Mossadek Talby** à se rapprocher du SGEN CFDT qui a fait, dans le fil de discussion, des commentaires sur cette charte dont il faudra éventuellement tenir compte, notamment en ce qui concerne les Unités Mixtes de Recherche (UMR) et les Unités de Recherche (UR), mais aussi par rapport aux termes utilisés pour la responsabilité du « Directeur de thèse assisté d'un co-directeur (...) » où le terme « assisté » n'est, pour le SGEN CFDT, pas adéquat. Quelques coquilles doivent être également corrigées dans le corps du texte.

M. Philippe BLACHE fait remarquer qu'à l'article 18, il devrait être indiqué « un représentant de chaque sexe » et non « un représentant de chaque genre », car la notion de genre est compliquée.

Par ailleurs, concernant l'article 10 il demande si les sciences exactes, et les sciences humaines et sociales sont déterminées par écoles doctorales.

M. Mossadek TALBY répond par l'affirmative.

M. Philippe BLACHE pense qu'il est alors nécessaire de préciser le texte, car en ED 356, la moitié s'applique à elle-même cette restriction de trois doctorants.

M. Mossadek TALBY répond que si les ED sont explicitement portées dans la charte et qu'il y a un changement de périmètre de l'ED après évaluation du HCERES, il faudra modifier la charte.

Le Président, Éric BERTON, pense que le vote du Conseil porte sur la charte, et qu'il suffit d'y mettre une annexe qui peut être amendée ensuite.

M. Mossadek TALBY demande si l'annexe de la charte doit être validée par les différentes instances.

Le Président, Éric BERTON, énonce que dès lors que la charte est validée par la Commission Recherche où siègent toutes les représentations syndicales, cela ne pose pas de problème.

Il ajoute que la charte du doctorat va être soumise au vote du Conseil d'Administration, et qu'elle évoluera si nécessaire en fonction des échanges.

M. Mossadek TALBY se conforme à cette proposition.

M. Jean-Philippe AGRESTI relève qu'il reste « Chef d'établissement » qui devrait être remplacé par « Président d'université » à l'article 13 de la charte.

Le Président, Éric BERTON, soumet ce point à l'approbation du Conseil d'Administration.

**La nouvelle version de la Charte du doctorat
est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

3.- POINTS D'INFORMATION

2.g. POINTS D'INFORMATION

** 2.g.1 - Année 2019 - Indicateurs de performance autour des axes stratégiques liée à la politique d'achats*

(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)

Mme Diane PICLET rappelle avoir présenté en point 2.c.2. de ce Conseil, la liste des marchés à venir, et propose maintenant de présenter les indicateurs de gestion responsable et maîtrisée de l'achat public de 2019.

Il s'agit de l'année 2019, car certains objectifs, comme l'accès des PME à la Commande Publique et les achats innovants, ne sont pas calculés de façon autonome, et sont transmis uniquement par la DAE sur l'analyse des fichiers fournisseurs d'AMU. Ces éléments n'ont été transmis à AMU que fin 2020.

Ces indicateurs sont structurés autour d'objectifs qui sont des axes sur la performance d'achat, l'accès des PME, l'axe environnemental, social, et l'axe innovation, fixés par la Direction des Achats de l'État et inscrits dans la politique d'achat d'AMU. L'ensemble des services essaient donc de mettre en place tous les leviers d'optimisation pour atteindre ces objectifs, voire les dépasser, notamment lors des mises en concurrence. Dans les documents remis aux membres du Conseil, sont présentés de manière synthétique les pourcentages supérieurs à ceux arrêtés par la Direction des Achats de l'État.

Certains pourcentages sont indiqués en comparaison d'autres établissements ayant des budgets d'achats comparables à celui d'AMU pour situer l'Université, et voir les champs d'amélioration possibles.

** 2.g.2. Points SCD – Premier bilan du fonctionnement des bibliothèques universitaires depuis le début de la crise sanitaire*

M. Johann BERTI mentionne que cette présentation va être effectuée à deux voix avec la Directrice-Adjointe, Fanny Clain, à laquelle il cède la parole pour la partie chiffrée.

Mme Fanny CLAIN indique que ce premier bilan est borné sur l'année civile 2020, puisque les chiffres sont tout à fait consolidés pour cette période.

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

(Page 2) Une communication a été réalisée très tôt sur le fait que les BU étaient, certes, fermées physiquement, mais qu'un grand nombre des services et ressources à distance restaient accessibles en continu.

(Page 7) La rentrée universitaire a pu avoir lieu fin août 2020 dans des conditions quasi normales, c'est-à-dire sans prise de rendez-vous, les BU étaient à nouveau accessibles librement mais avec une jauge à 50 %, et le respect du protocole sanitaire en vigueur.

(Page 10) En ce qui concerne la formation des usagers, le nombre d'heures a augmenté de 18 % par rapport aux mois de novembre et décembre 2019, d'une part, parce que les efforts entrepris pour développer la formation à distance ont commencé à porter leurs fruits à partir de cette période et, d'autre part, parce que les étudiants n'ayant pas pu être accueillis en présentiel au moment des visites de rentrée à cause des demi-jauges ont été reportés sur des visites virtuelles proposées en fin d'année.

(Page 11) Même avec de fortes contraintes d'accès, les bibliothèques universitaires trouvent toujours leur public lorsqu'elles sont en capacité d'ouvrir.

M. Johann BERTI énonce qu'ils ont souhaité présenter quelques témoignages reçus pendant cette période de crise sanitaire par des personnes tierces. **(Pages 13 à 18)**

Il cite les qualités mentionnées dans un courrier adressé aux directeurs de bibliothèques en novembre 2020 par Anne-Sophie Barthez, Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur, que sont l'adaptabilité, l'initiative à la fois localement mais aussi en réseau au niveau national, puis il donne lecture des points saillants des témoignages reçus par les étudiants avant qu'ils reviennent partiellement sur le site.

(Page 19) À la suite de ces témoignages, un travail a été mené avec la Direction de la Communication, qu'il remercie chaleureusement pour son dynamisme et sa réactivité, pour un communiqué de presse qui a eu un écho avec des relais médias relativement nombreux (télévision locale, presse quotidienne régionale).

Il conclut la présentation sur le fonctionnement des BU en faisant observer que ces structures, à distance ou sur place, sont des lieux de travail, d'études et de recherches, mais qu'ils sont tout autant des lieux de vie, de sociabilité où les éléments liés à la culture, la détente, le loisir et plus largement le contact humain, sont également au cœur des activités et des missions, ce qui a été définitivement mis en avant par cette crise sanitaire.

M. Jean-Philippe AGRESTI veut remercier l'ensemble des équipes travaillant sous la responsabilité de Johann Berti, et pense que les témoignages dont il a fait état prouvent l'utilité et même le caractère indispensable, vital pour certains, d'accéder aux BU.

Il trouve que le travail effectué a été remarquable et veut rendre hommage, en tant qu'administrateur de l'Université Paul Cézanne, de Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique, de Conseiller chargé des confinements d'une partie des campus, et en tant qu'enseignant-chercheur, à tous ceux qui s'y sont investis.

Mme Véronique MASOTTI abonde dans le sens de M. Agresti, car bon nombre d'étudiants lui ont indiqué qu'il était vital pour eux de pouvoir avoir accès à la bibliothèque. Pour sa part, la bibliothèque a été un lieu de contact avec eux où un travail commun était possible.

Elle remercie les équipes en charge des bibliothèques pour leur adaptabilité, et indique qu'ils ont été, de par leur réactivité, un réel soutien vis-à-vis de la mission d'enseignant.

M. Johann BERTI remercie M. Agresti et Mme Masotti.

Il en profite pour remercier plus particulièrement la DHSE, de la DEPIL, la DOSI et la Médecine de Prévention qui l'ont aidé ainsi que ses équipes dans la mise en place des protocoles sanitaires, notamment au moment du déconfinement où des règles très strictes devaient être appliquées.

Le Président, Éric BERTON, reconnaît l'investissement de Johann Berti et de Fanny Clain dans la poursuite de l'activité des bibliothèques universitaires qui a permis aux étudiants de trouver refuge dans ces lieux, ce qu'il trouve fondamental.

Il les félicite, et les invite à indiquer à toutes les équipes combien leur capacité de mobilisation, leur professionnalisme, ainsi que leur humanité ont été appréciés.

M. Johann BERTI remercie le Président Berton, et répond qu'il relaiera son message auprès de ses équipes.

*** 2.g.3 – Dons fléchés au profit de la Fondation universitaire A*MIDEX**

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

M. Denis BERTIN rappelle que les articles 6 et 8 des statuts de la Fondation A*MIDEX font état du fonctionnement et de la compétence du Conseil de Gestion d'A*MIDEX.

Dans son article 6, ce Conseil règle par ses délibérations notamment l'acceptation des dons et des legs, et les charges afférentes ainsi que les conditions générales de cette acceptation et, notamment, le montant minimal au-dessus duquel ces dons et legs peuvent être assortis de charges.

Dans son article 8 portant sur les compétences du Président de la Fondation qui est celui de l'Université, ce Conseil peut recevoir une délégation de signature du Président de l'Université, auquel cas il rend compte à ce dernier en Conseil de Gestion des décisions prises en vertu de cette délégation.

En ce qui concerne les dons fléchés, les 9 dons reçus en 2021, liés aux activités partenariales pour 1.880 €, ont été affectés pour 55 % à l'aide aux étudiants en difficulté, notamment dans le cadre de la pandémie, et les 45 % restants ont été laissés libres d'affectation.

*** 2.g.4 – Période et modalités d'inscription administrative et pédagogique pour 2021/2022 : année prolongée de 16 mois**

(Présentation à l'écran - Lecture et commentaires.)

M. Lionel NICOD stipule que compte tenu des conditions sanitaires, AMU a choisi pour les deux années universitaires 2019/2020 et 2020/2021 de repousser l'échéance de l'année universitaire à décembre, et ce dans le but de faciliter la réalisation des stages en master et en licences professionnelles. Eu égard au bénéfice constaté de cette mesure pour certains étudiants, il a été proposé et acté en CFVU que pour les diplômes terminaux (DUT, licence professionnelle, et master 2), les étudiants seraient inscrits jusqu'à la fin de l'année civile.

*** 2.g.5 – Certification de langues**

Mme Sylvie WHARTON expose que depuis avril 2020, le ministère a rendu obligatoire une certification en langue anglaise pour les diplômes de licence, licence professionnelle et DUT. Cette mesure doit être mise en place dès la rentrée 2021, sachant que la validation du diplôme est tributaire de cette certification avec la particularité qu'aucun niveau minimal n'est requis : le test de certification doit simplement être passé.

Le coût de cette mesure est pris en charge par le MESRI, le marché a été conclu avec LanguageCert, une filiale de PeopleCert, une société grecque, tandis que les jurys et le passage du test sont mis en œuvre par les universités.

Le Conseil d'ALLSH a marqué son opposition à ce projet qui met à mal le plurilinguisme et le fait qu'une offre en langues autre que l'offre d'anglais puisse être valorisée, puisque la question des titres universitaires est attribuée à l'État, et que cette certification est attribuée à une officine privée inconnue d'AMU.

M. Lionel NICOD complète ces informations en indiquant que la certification en langues était prévue à l'origine dans l'arrêté de licence, mais qu'en avril 2020, un arrêté a précisé les contours de cette certification et le fait qu'elle devait porter sur la langue anglaise.

Face à cette situation, AMU a adressé un courrier à la DGESIP indiquant son opposition sur le fond à cet arrêté au regard des points mentionnés par Mme Wharton.

Bien qu'AMU ne connaisse pas LanguageCert, cette certification est visée par le ministère de l'enseignement supérieur britannique, ce qui est positif. En revanche, ses modalités de mise en œuvre sont opérationnellement impossibles, car il faut faire passer cette certification à l'ensemble des étudiants de L3 le même et unique jour.

Le réseau VP CFVU est monté au créneau pour dénoncer l'infaisabilité de cette opération, mais le ministère a transmis à AMU une FAQ en guise de réponse expliquant comment organiser le déroulement de cette certification.

Aujourd'hui, le réseau VP CFVU remonte à nouveau au créneau avec la CPU qui demande que le marché soit dénoncé.

M. Lionel Nicod ajoute, en ce qui concerne Aix-Marseille Université et malgré ce que prévoit la loi, qu'il a clairement indiqué qu'AMU ne mettrait pas en place cette année cette certification en langues sur les mentions de diplômes concernés. En revanche, pour l'année prochaine, une concertation s'avère nécessaire pour examiner les certifications utiles au regard des mentions concernées et des profils étudiants.

Questions diverses

Monsieur Philippe BLACHE a sollicité le Président de l'Université, dans le délai réglementaire, afin que des questions complémentaires soient insérées dans l'ordre du jour.

LES REPONSES APPORTEES SONT LES SUIVANTES :

BILAN SOCIAL, EGALITE FEMMES/HOMMES :

Mme Isabelle RÉGNER énonce que ce sujet anime les ressources humaines depuis un certain temps, puisque tout l'enjeu était d'arriver à travailler sur des bases de données fiabilisées. Par ailleurs, pour la présentation du prochain bilan social, le ministère demande de produire un document unique, le Rapport Social Unique (RSU), où seront communiquées des données systématiquement sexuées sur trois années. Ceci va donc être effectué pour tous les indicateurs déjà présentés, mais également secteur par secteur, et composante par composante.

Ces données seront mises sur le site d'AMU avant le prochain RSU.

Un autre travail est en cours qui amène AMU à faire un historique des candidatures par poste, par section CNU, etc., pour voir le vivier des candidatures femmes/hommes en fonction des disciplines et mettre cela en parallèle avec les classements sexuels.

Pour ce qui concerne les violences sexuelles, sexistes, homophobes, et les harcèlements sexuels, le dispositif actuel d'Aix-Marseille Université est en cours de refonte parce que son fonctionnement n'est pas optimal. Le harcèlement moral doit également être pris en compte comme la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, ce qui vient complexifier ce travail, et pose la question des personnels qui vont être en charge de ce dispositif pour qu'il fonctionne correctement.

Plusieurs formations ont donc été ouvertes aux personnels. Celles-ci ont été dispensées par des formateurs internes mais également externes à AMU pour apporter une diversité dans les formations, et d'autres formations sont à venir.

Enfin, Mme Régner invite les administrateurs à assister à la table ronde sur le harcèlement sexuel qui aura lieu le 18 mars 2021 à 18 heures, et qui réunira la référente en charge du dispositif, un agent juriste actif dans ce cadre, et la défenseur des droits au niveau régional.

BILAN SOCIAL, PRECARITE :

M. Damien VERHAEGHE indique que le détail par composante ne figure effectivement pas dans le bilan social, mais que la moyenne portée dans ce bilan et relative à la part des contractuels par rapport au nombre total d'agents au sein d'AMU est de 35 %. La moyenne du taux de l'enseignement supérieur indiqué dans le bilan social du Ministère de l'Éducation Nationale et du MESRI pour 2017/2018 s'élève à 34,5 %.

Il poursuit avec des statistiques par structure, et indique que :

- par composante, AMU affiche 28,1 % de moyenne,
- dans les services communs : 25 %,
- dans les services centraux : 38,8 %.

En ce qui concerne la politique de résorption de l'emploi précaire, AMU a été exemplaire dans ce domaine à l'occasion du plan de déprécarisation Sauvadet, et a créé des emplois gagés pour stabiliser les agents sur place contrairement à d'autres universités qui ont utilisé les emplois vacants et titularisé peu d'agents.

Il ajoute que l'État n'a pas lancé de nouveau plan de déprécarisation, mais la politique de résorption d'emplois précaires à AMU vise en particulier à préparer le concours qui permet à des contractuels de devenir titulaires.

PROGRAMME PAIR :

Le Président, Éric BERTON, mentionne que le programme a été construit au travers de plus de 200 réunions, et qu'il a été présenté sur l'ensemble des campus, dans toutes les composantes de l'Université durant sa campagne. Il a également fait l'objet de votes en Conseils centraux de l'Université, dont le Conseil d'Administration en novembre 2019.

Il ajoute qu'il pourra envoyer les différents engagements pris au format Pdf à ceux qui le souhaitent.

OPERATION CAMPUS :

M. Damien VERHAEGHE annonce qu'il ne va pas répondre dans le détail, parce qu'au cours d'un prochain Conseil d'Administration, il sera présenté comme chaque année un bilan de l'Opération Campus. Néanmoins, il informe le Conseil d'Administration qu'en 2020 AMU a encaissé 20,7 M€ en intérêts de la dotation, et a perçu une subvention de 0,5 M€.

D'autre part, il n'y aura pas de « Reste à charge » pour l'Université puisque le principe, tant en PPP qu'en maîtrise d'ouvrage directe, était que les intérêts de la dotation Plan Campus suffisent à payer les charges, soit de marché, soit de PPP.

BILAN DE LA SITUATION SANITAIRE :

Le Président, Éric BERTON, renvoie les élus aux différents courriers qui leur ont été adressés, ainsi que sur le site de l'Université.

M. Lionel NICOD indique que la notion de décrochage des étudiants n'est pas avérée dans les chiffres connus à date.

REDUCTION DE CAMPAGNE D'EMPLOIS :

M. Damien VERHAEGHE énonce que la présentation par composante n'avait pas été réalisée en euros, mais par poste. Néanmoins, il a quelques données à communiquer au Conseil d'Administration, en s'en tenant aux chiffres liés à la politique de non-remplacement du 7/10, et en excluant le GVT et le BMS : cela représente au total 909.000 € pour l'ensemble des composantes, avec 24.000 € pour Polytech jusqu'à 153.000 € pour la Faculté des Sciences qui est la composante la plus importante.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, le Président Éric BERTON remercie les administrateurs ainsi que les différents intervenants pour leur participation, et déclare la clôture du Conseil d'Administration.

(La séance est levée à 18 heures 52)

**Le Président du Conseil d'administration,
Éric BERTON**

